
Diagnostic territorial

Thématique



PAYSAGE





Que dit le SCoT de 2014 ?

Le SCoT de 2014 porte comme objectif le maintien de la diversité des paysages locaux caractérisés par une forte identité. Avec le souhait de préserver et consolider les atouts de la trame paysagère du Bassin de Thau en maintenant durablement les composantes qui participent à la valeur du territoire. Le SCoT prend également en compte le manque de visibilité et de perception du réseau hydrographique. A cette fin, le DOO décline des objectifs en matière de paysages en s'appuyant sur :

- Le maintien des grands paysages et des panoramas caractéristiques avec une préservation des éléments fondateurs de l'armature paysagère. Le DOO prescrit la prise de dispositions par les documents d'urbanisme permettant la préservation de la trame boisée, des espaces agricoles d'intérêt paysagers, ou encore des cônes de vue. Ainsi que des prescriptions architecturales et paysagères en cohérence avec la sensibilité des sites.
- La valorisation des abords du Canal du midi, en conservant les espaces agricoles et naturels de ses abords, et en proscrivant certains types d'infrastructures.
- L'accompagnement de la diversité des paysages urbains et la mise en avant des silhouettes des villages identitaires. Avec notamment la détermination de modalités de préservation des caractéristiques architecturales des centres-anciens, et la définition de conditions permettant de ne pas porter atteinte à la silhouette des villages.
- La valorisation du patrimoine bâti reconnu et du petit patrimoine, avec une protection des éléments remarquables et une recommandation d'intégration et de valorisation des sites patrimoniaux et emblématiques, et l'encouragement à la mise en place d'aires de protection (AVAP).





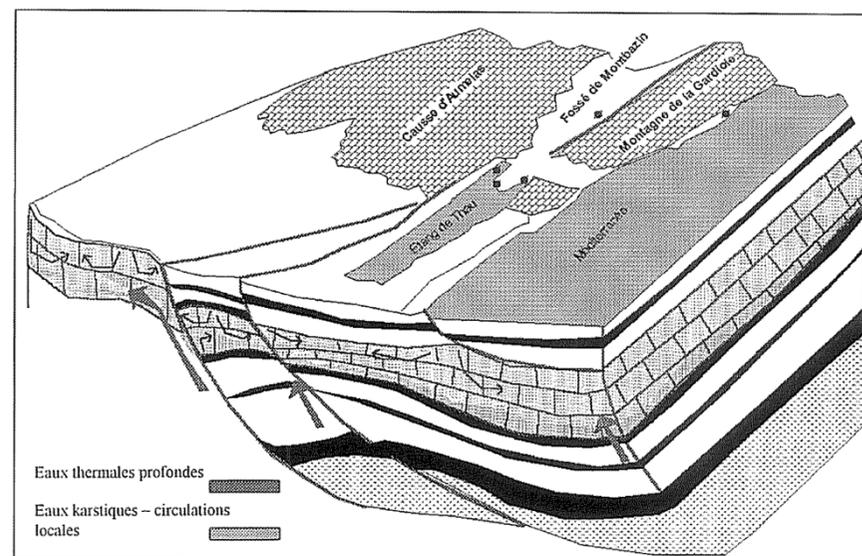
État des lieux

1. L'assise paysagère

D'origines sédimentaires et tectoniques, les lagunes de Thau et d'Ingril ont été formées par des failles successives de terrains, formant des cuvettes qui ont été inondées il y a 15 à 18 000 ans avant notre ère. Les courants marins ont quant à eux formé le lido, une formation postérieure à l'époque romaine, mais en évolution permanente. Les reliefs locaux (Causse d'Aumelas, Massif de la Gardiole, Mont Saint-Clair) correspondent à des affleurements calcaires du secondaire, tandis que les plaines présentent des substrats géologiques plus récents. Des lignes de failles entrecoupent le territoire selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest, dégageant ainsi les principales lignes paysagères locales.

Représentation géologique schématique

(source : BRGM, étude du pourtour de l'étang de Thau)



Le territoire dispose de nombreux « paysages d’eaux » du fait de son littoral, de ses lagunes, des canaux « du Midi » et « du Rhône à Sète », ainsi que son réseau hydrographique complexe. Ces éléments aquatiques et hydrographiques occupent une place centrale au sein de la trame paysagère du Bassin de Thau.

Thau est la lagune la plus importante. Son bassin-versant est limité par la montagne volcanique d’Agde au sud, le Causse d’Aumelas et les collines de la Moure au nord et le massif de la Gardiole au nord-est ; sa superficie est de 440 km². Les échanges d’eau entre la lagune et la mer se font essentiellement par les canaux de Sète.

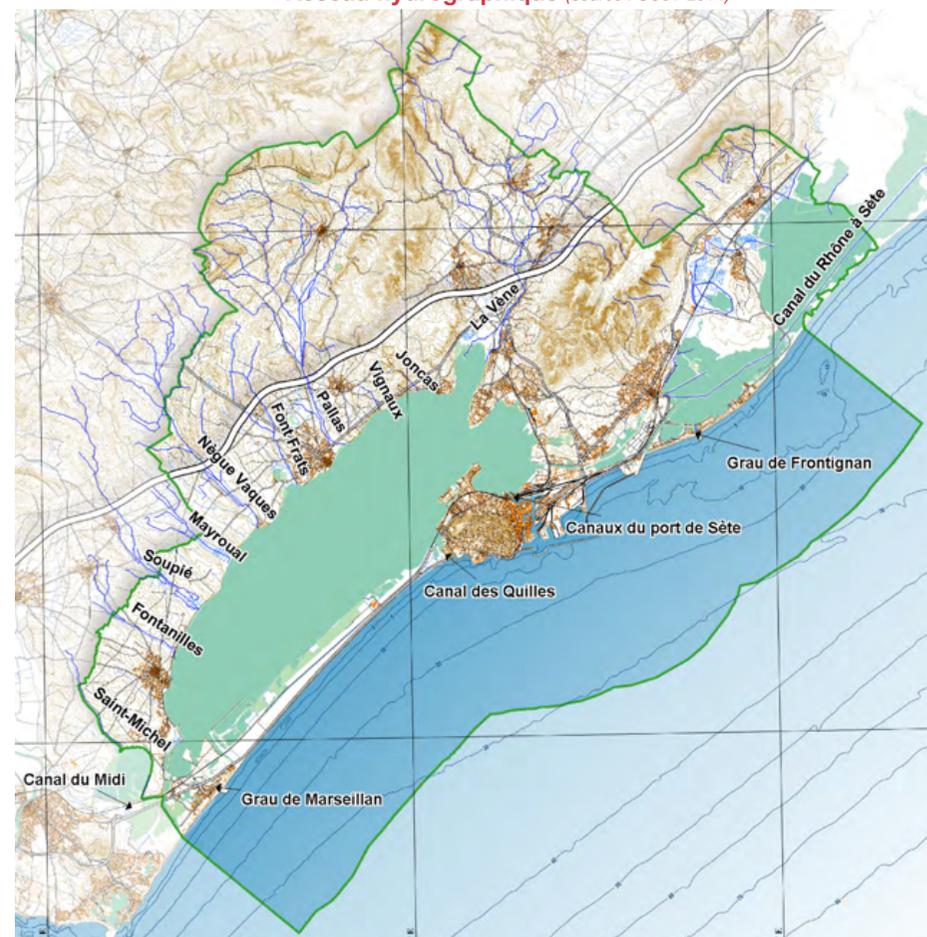
Les principaux cours d’eau qui composent le réseau hydrographique du territoire suivent les pentes depuis le causse d’Aumelas et de la Gardiole. Seule la Vène présente un régime permanent grâce à une alimentation d’origine karstique. Les débits des cours d’eaux temporaires varient brutalement selon les périodes de sécheresse et de pluies torrentielles en automne et au printemps, caractéristiques du climat méditerranéen. Les volumes d’eaux douces apportées lors d’événement pluvieux intenses provoquent la dessalure de la lagune.

Deux bassins versants se distinguent au niveau local : celui de la Vène, qui s’étend sur l’ensemble de la plaine de Gigan située entre les deux massifs ; ainsi que le bassin versant du Pallas constitué de la cuvette de la plaine de Villeveyrac elle-même encerclée par le causse d’Aumelas.

Le réseau hydrographique local possède la particularité d’être constitué sur sa frange Sud-Ouest (Marseillan, Mèze) d’une succession de petits fleuves côtiers perpendiculaires (Saint-Michel, Fontanilles, Souplé, Mayroual, Nègue Vaques, Front Frats, Pallas, Vignaux, Joncas) relativement courts et qui débouchent sur l’étang de Thau.

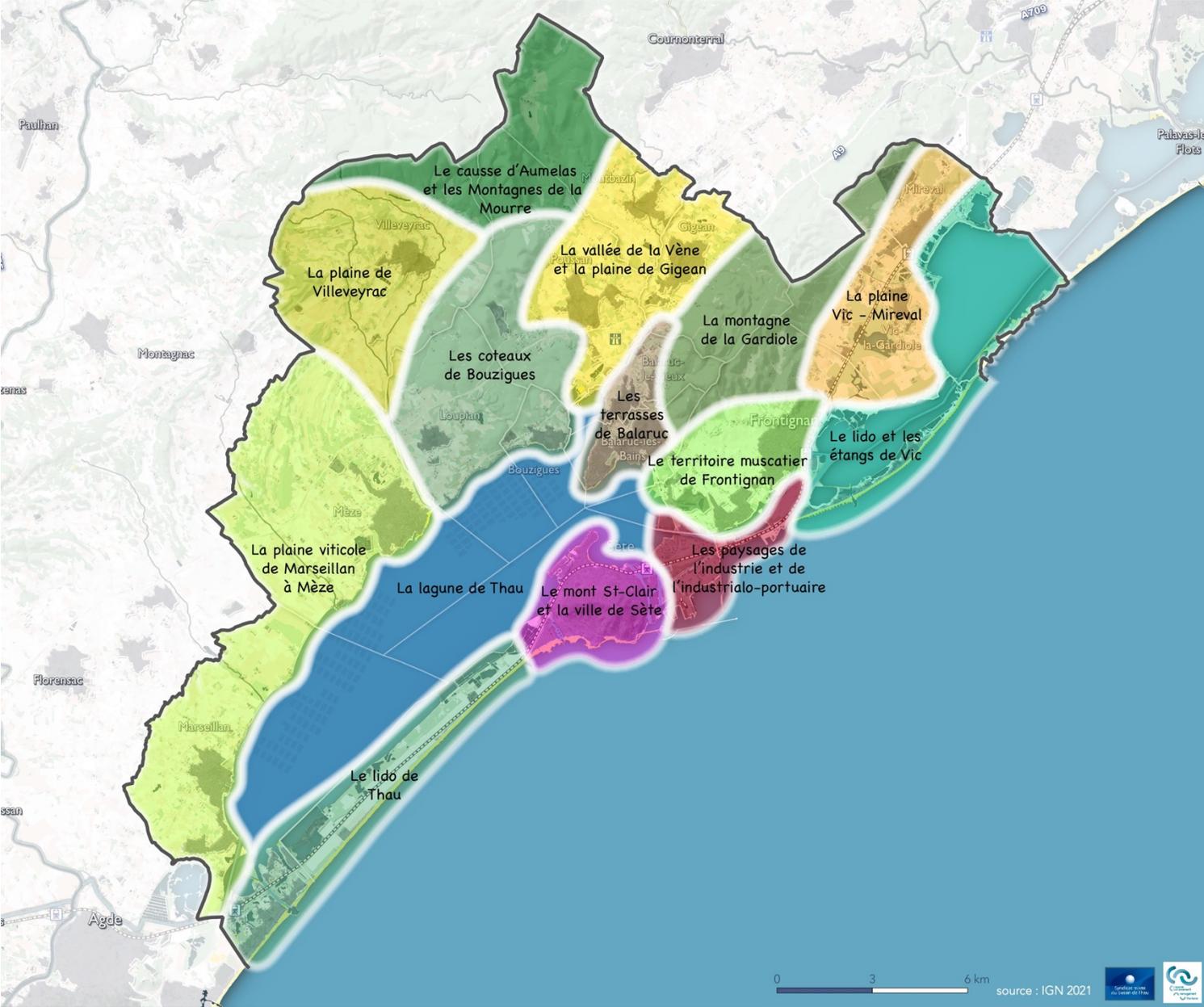
Les canaux de navigation (Canal du Rhône à Sète au nord-est de l’étang et Canal du Midi au sud-ouest) sont également des éléments paysagers majeurs.

Réseau hydrographique (source : SCoT 2014)



2. Les unités paysagères

Les unités paysagères (traitement EAU)



2.1 Le territoire littoral

Les espaces littoraux du Bassin de Thau sont typiques du littoral languedocien, composé d'étangs et de cordons littoraux sablonneux isolant les lagunes et la mer, dans un contexte d'évolution de ces espaces mobiles et fragiles.

- La lagune de Thau

Élément paysager central du territoire, cette espace lagunaire couvre une superficie de 7 500 ha. Il accueille de nombreuses activités économiques (ostréiculture, conchyliculture,...) tout en constituant un site remarquable au sur le plan écologique, ce qui lui confère un statut particulier.

- Le lido de Thau

Le lido de Thau, cordon littoral sableux de plusieurs centaines de mètres de large reliant les deux pointements rocheux du mont Saint-Clair et du Cap d'Agde, constitue une frontière entre mer et lagunes en évolution permanente. La protection instaurée par le SMVM reconnaît la richesse écologique du site, celui-ci étant constitué de milieux dunaires et arrière-dunaires, de zones humides, des terrains viticoles, et de vastes salines abandonnées qui connaissent un renouveau écologique. La présence anthropique reste limitée à un camping, à des bâtis d'exploitation viticole, la voie ferrée, la RD612 et à des parkings qui ont été reculés. La structure horizontale du paysage est ponctuée de microreliefs (dunes grises, boisements) et affiche un contraste avec les monts (Saint-Clair et Saint-Loup) sur lesquels le lido offre des perspectives visuelles dégagées.

- Le lido et les étangs de Vic

le lido sépare les étangs de Vic et d'Ingril de la Méditerranée. Il constitue un paysage complexe et de qualité associant des milieux dunaires et arrière-dunaires, des plans d'eau, des marais, des zones humides associées à des salines, ainsi que des massifs boisés sur les berges des étangs.

- Le mont Saint-Clair et la ville de Sète

Sur un littoral constitué de vastes surfaces planes où dominent les lignes horizontales, le mont Saint-Clair (175m) apparaît comme un élément marquant du paysage. Ce relief solitaire témoigne de « l'insularité » de la ville de Sète. Occupé en totalité par des quartiers résidentiel, le mont est perçu de l'extérieur comme une colline verdoyante du fait de la végétation des jardins et des

espaces verts. Les vues surplombantes qu'il offre présentent des panoramas distants sur les unités paysagères locales.

- Les paysages de l'industrie et l'industrialo-portuaire

Les espaces portuaires et industriels de Sète sont héritiers de l'activité industrialo-portuaire et de ses mutations. Les nombreux bassins, entrepôts et infrastructures multimodales étendus à l'Est et sur l'espace au Sud de l'ancien canal du Rhône à Sète témoignent d'un paysage portuaire divers. Les friches industrielles du Nord qui sont en reconversion vers l'activité commerciale, affichent un paysage en recomposition où les perceptions visuelles sont de moindre qualité. La partie Ouest, adossée au mont Saint-Clair est pleinement intégré dans le quartier du Vieux Sète, elle présente un paysage historique et portuaire de qualité. La façade littorale présente quant à elle un maillage de longues digues et de jetées.

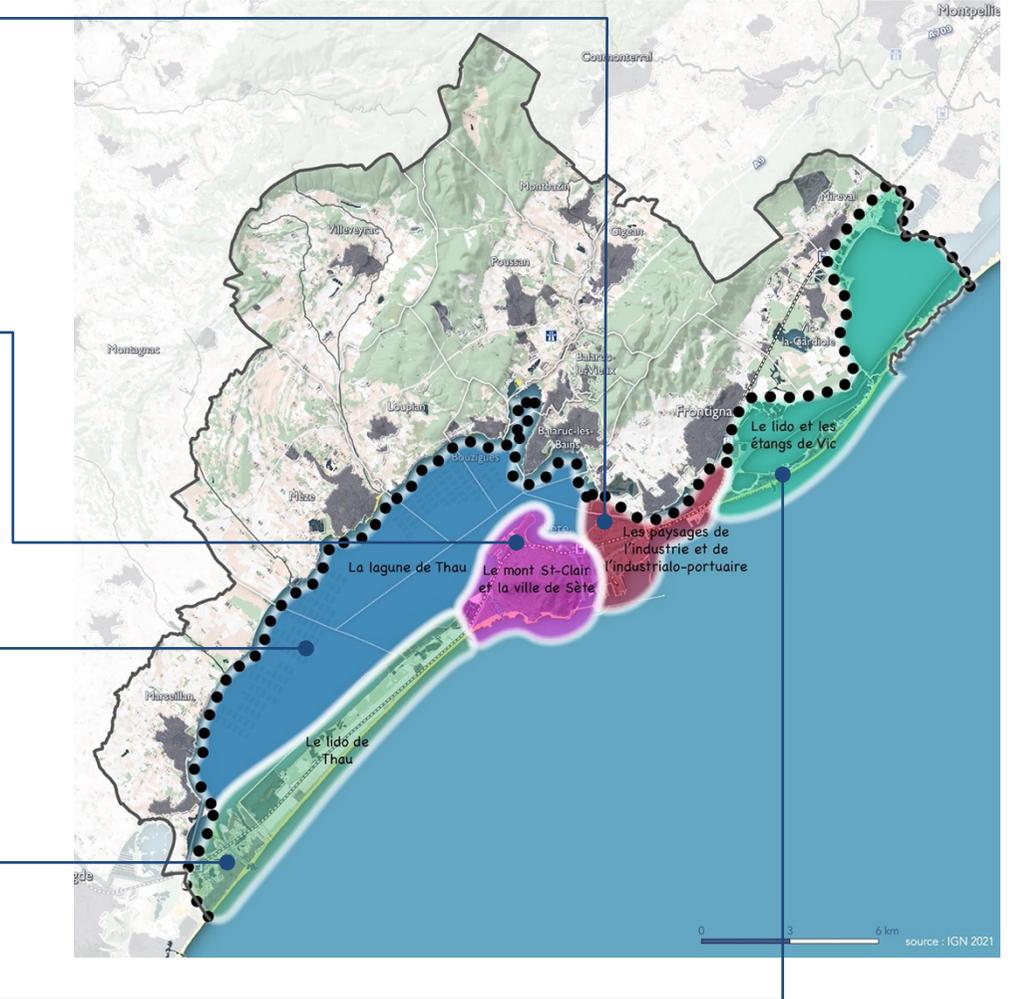
Enjeux par unité paysagère (source : SCOT 2014, traitement EAU)

La lagune de Thau	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'équilibre entre activités économiques et préservation écologique
Le lido de Thau	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les perspectives visuelles • Préserver les espaces naturels
Le lido et les étangs de Vic	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les milieux et l'environnement – site classé
Le mont Saint-Clair et la ville de Sète	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les points de vue paysagers, notamment à « la Corniche » (site inscrit)
Les paysages de l'industrie et l'industrialo-portuaire	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le traitement de l'entrée Est de Sète • Reconquérir les friches industrielles entre le canal de Peyrade et le bassin du Midi • Constituer une continuité urbaine entre le centre et la zone industrialo-portuaire • Intégrer la trame verte et bleue, notamment du fait de la présence des canaux • Diversifier les fonctions urbaines





Les unités paysagères du territoire littoral (source : SCOT 2014, traitement EAU)



2.2 Les plaines agricoles

Bien qu'une grande diversité de trames agricoles existe dans les paysages du Bassin de Thau, la production reste dominée par la viticulture (50% des surfaces). Ces espaces agricoles se concentrent notamment dans les plaines.

- La plaine viticole de Marseillan à Mèze

L'émergence d'un vaste domaine viticole a été favorisé par le contexte géomorphologique, constitué d'un relief en pente douce et maillé de nombreux petits cours d'eau ralliant la lagune. Les paysages y sont fragmentés compte tenu d'une succession de vignes, de friches ou de cultures céréalières. Le Nord de Mèze ne bénéficie d'aucune protection particulière, pour autant, le secteur présente une valeur paysagère compte tenu du plissement progressif du terrain qui fait prendre au paysage agricole un aspect particulier.

- La plaine de Villeveyrac

La Montagne de la Mourre et le plateau d'Aumelas ceignent la plaine de Villeveyrac qui tend à constituer une cuvette en pente douce formant le bassin versant du Pallas. Le paysage y est très agricole, constitué à la fois de parcelles cultivées, de parcelles en friche, et de garrigues. L'Est de la plaine étant davantage dédié orienté vers la viticulture. Pour autant, l'agriculture est en mutation à la faveur de nouvelles dynamiques (remembrement, capacité d'irrigations) allant de la viticulture vers les grandes cultures et le maraichage.

- La vallée de la Vène et la plaine de Gigean

Entre les garrigues et le massif de la Gardiole, la vaste dépression que forme la plaine de Fabrègues est prolongée en direction de l'étang par la vallée de la Vène, dont elle constitue le bassin versant. Il s'agit d'un espace enclavé par rapport au reste du territoire, la plaine de Gigean est délimitée par des éléments physiques majeurs : topographie et autoroute. Il y existe une grande richesse de la trame végétale, en étroite relation avec le système hydraulique. Elle connaît une pression importante en termes de cabanisation et d'urbanisation diffuse. C'est un des espaces les plus menacés de dégradation à l'échelle du SCoT

- Le terroir muscatier de Frontignan

La plaine de Frontignan présente un paysage homogène dominé par la culture viticole du Muscat. Cet espace situé entre la Gardiole et la Méditerranée présente un paysage complexe, entrecoupées d'occupations du sol urbaines avec des zones industrialo-portuaires proches et des zones résidentielles qui se mélange à la garrigue. Ce paysage viticole constituant le piémont du massif classé de la Gardiole présente néanmoins une certaine qualité paysagère.

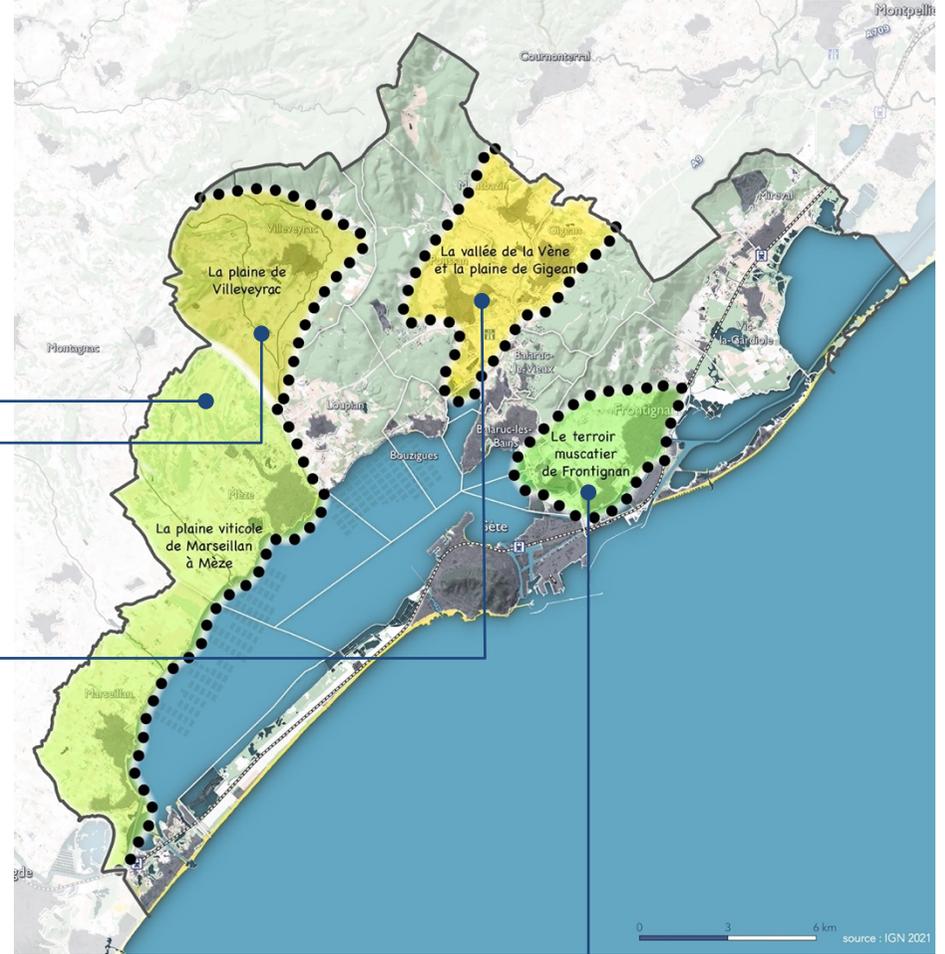
Enjeux par unité paysagère (source : SCOT 2014, traitement EAU)

La plaine viticole de Marseillan à Mèze	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les milieux ouverts et semi-ouverts, car ils offrent de vues dégagées sur de larges pans du territoire • Mettre en valeur l'éco-tourisme
La plaine de Villeveyrac	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les mutations de l'agriculture dans un contexte de diminution des surfaces viticoles
La vallée de la Vène et la plaine de Gigean	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la notion de co-visibilité entre les infrastructures routières d'importance et le territoire • Valoriser l'entrée du territoire qui offre les premières perceptions visuelles du Bassin aux visiteurs • Atténuer la pression urbaine, du fait d'un risque accru d'urbanisation (cabanisation, urbanisation diffuse, etc.)
Le terroir muscatier de Frontignan	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un équilibre entre paysages naturels et urbains dans un contexte anthropique marqué, la plaine étant située au cœur du triangle urbain Sète – Frontignan – Balaruc.





Les unités paysagères des plaines agricoles (source : SCOT 2014, traitement EAU)



2.3 Les boisements et garrigues

- La montagne de la Gardiole

Culminant à 234m d'altitude au Roc d'Anduze, la montagne de la Gardiole s'allonge sur 15 km formant une barrière naturelle entre la plaine de Gigean et la plaine de Vic-Mireval et de Frontignan. Elle constitue le point méridional des garrigues du Bas-Languedoc et est composée de formations calcaires jurassiques (marnes, calcaires marneux, calcaires compacts), formant sur les plats sommitaux des petites mares temporaires au milieu de la végétation.

Le paysage végétal de qualité est reconnu par le classement du site. Cependant, l'évolution des végétaux sur la montagne résulte de l'activité humaine, les anciennes futaies ont été remplacées par des groupes de végétaux divers : garrigues à Chêne kermès et cistes, des pins d'Alep, pins pignon, cèdes de l'Atlas, cyprès, pelouse à Brachypode rameux.

Bien qu'offrant de nombreuses vues avec de larges panoramas sur les plaines et les milieux aquatiques, les abords de la montagne restent assez urbanisés compte tenu des nombreux villages qui l'entourent.

- Le causse d'Aumelas et les montagnes de la Mourre

A mi-chemin entre la garrigue et les hautes collines désertes et boisées, le Causse d'Aumelas forme un paysage de rupture entre l'espace littoral et l'arrière-pays. Les flancs du causse sont composés de roches calcaires très filtrantes ne retenant pas l'eau et offrant un paysage âpre et sec.

La végétation y est clairsemée alternant espaces ouverts, semi-ouverts et boisements, typique, d'une garrigue parfois « appauvrie ». Elle est constituée de chênes kermès, avec des surfaces couvertes de pelouses à asphodèles, euphorbes et brachypodes, et plus rarement de touffes de thym et de genévriers.

Des ruines de bergeries, de baraques, de murets et d'enclos, sont les héritières d'une ancienne activité d'élevage ovin qui a façonné ce paysage. L'abandon de l'élevage a conduit à une fermeture des milieux et à une perte de diversité écologique et paysagère.

Pour autant, ce relief surélevé offre de larges vues sur les plaines avoisinantes, bien qu'étant retraits du littoral, notamment avec les vues bloquées par le massif

de la Gardiole. Le causse reste néanmoins un point haut (allant jusqu'à 300m à Montbazin) visible depuis de nombreux endroits du territoire.

- Les coteaux de Bouzigues

Cette unité paysagère participe à l'organisation et la composition des unités adjacentes, correspondant à un point topographique spécifique de basculement. Les terrasses de garrigues de l'intérieur forment un large mouvement demi-circulaire se dirigeant vers l'étang pour y tomber brutalement. Une large plateforme s'est ainsi constituée, dominant l'ensemble du Bassin de Thau et offrant des points de vue très intéressants.

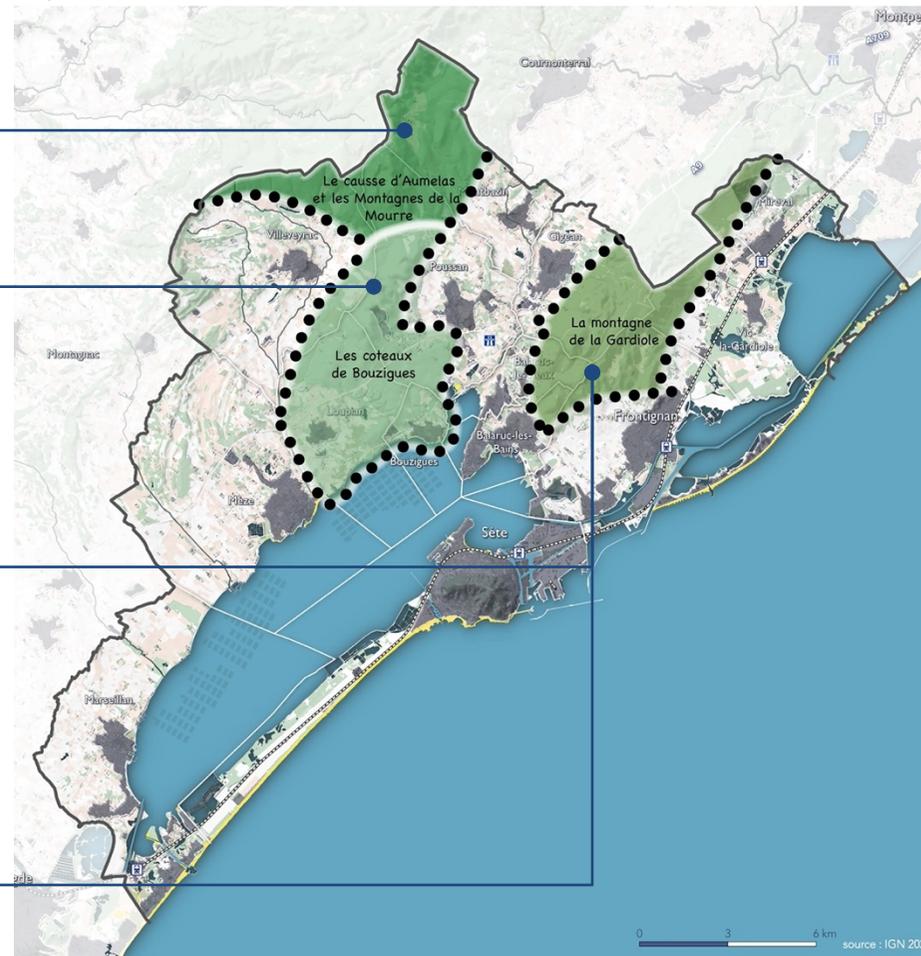
Enjeux par unité paysagère (source : SCOT 2014, traitement EAU)

La montagne de la Gardiole	<ul style="list-style-type: none">• Préserver les milieux et l'environnement – site classé• Gestion des flux touristiques• Mise en valeur des points de vue
Le causse d'Aumelas et les montagnes de la Mourre	<ul style="list-style-type: none">• Préserver les milieux de garrigues• Gestion des friches• Gestion du petit patrimoine agricole
Les coteaux de Bouzigues	<ul style="list-style-type: none">• Préserver les milieux de garrigues• Prendre en compte la notion de co-visibilité entre les infrastructures routières d'importance et le territoire• Mettre en valeur les points de vue sur l'étangs de Thau





Les unités paysagères des boisements et garrigues (source : SCOT 2014, traitement EAU)



2.4 A l'interface entre étangs et garrigues

- Les terrasses de Balaruc

Cet espace est à l'interface entre plusieurs entités paysagères bien distinctes : la montagne de la Gardiole, la vallée de la Vène, le bassin de Thau et le triangle urbain constitué de Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux.

Les terrasses de Balaruc sont constituées :

- de milieux semi-ouverts qui correspondent aux espaces de maquis et de garrigues ou de fourrés
- de milieux ouverts correspondant au secteur de prairies ou de friches agricoles, avec une persistance d'espaces viticoles
- de milieux forestiers représentés par quelques secteurs dans le prolongement du massif de la Gardiole ou au cœur du tissu urbain. Il s'agit de boisements mixtes de feuillus et de pins ou de boisements de conifères.
- des milieux aquatiques correspondant essentiellement à la lagune de Thau et dont les abords sont complètement artificialisés
- des espaces urbains au sein desquels s'associent des formes urbaines villageoises et des quartiers plus contemporains sans cohérence formelle. Les espaces routiers et commerciaux étant très fréquentés du fait de leur situation géographique à l'entrée de Sète.

De cette multiplicité complexes des facettes, mêlant un environnement d'exception et des implantations commerciales, résidentielles et des infrastructures routières, résulte une absence notable de lisibilité paysagère.

- La plaine de Vic - Mireval

Le massif de la Gardiole et les étangs d'Ingril, constituent deux entités paysagères bien distinctes et toutes deux protégées au titre des sites classés, soulignant leur paysage d'exception. Ces deux environnements séparés d'à peine 1 à 5 kilomètres bénéficient d'une proximité peu commune, et la plaine de Vic - Mireval se trouve en être l'interface.

Les paysages de la plaine sont essentiellement ouverts, participant au maintien d'une continuité paysagère de grande valeur entre le lido, les étangs et la Gardiole.

La plaine agricole est accueillie principalement des cultures de vignes. Cette entité paysagère n'est pas homogène et accueille des secteurs urbanisés, qui

par endroit apportent un élément patrimonial fort (tel que le Nord du village de Vic).

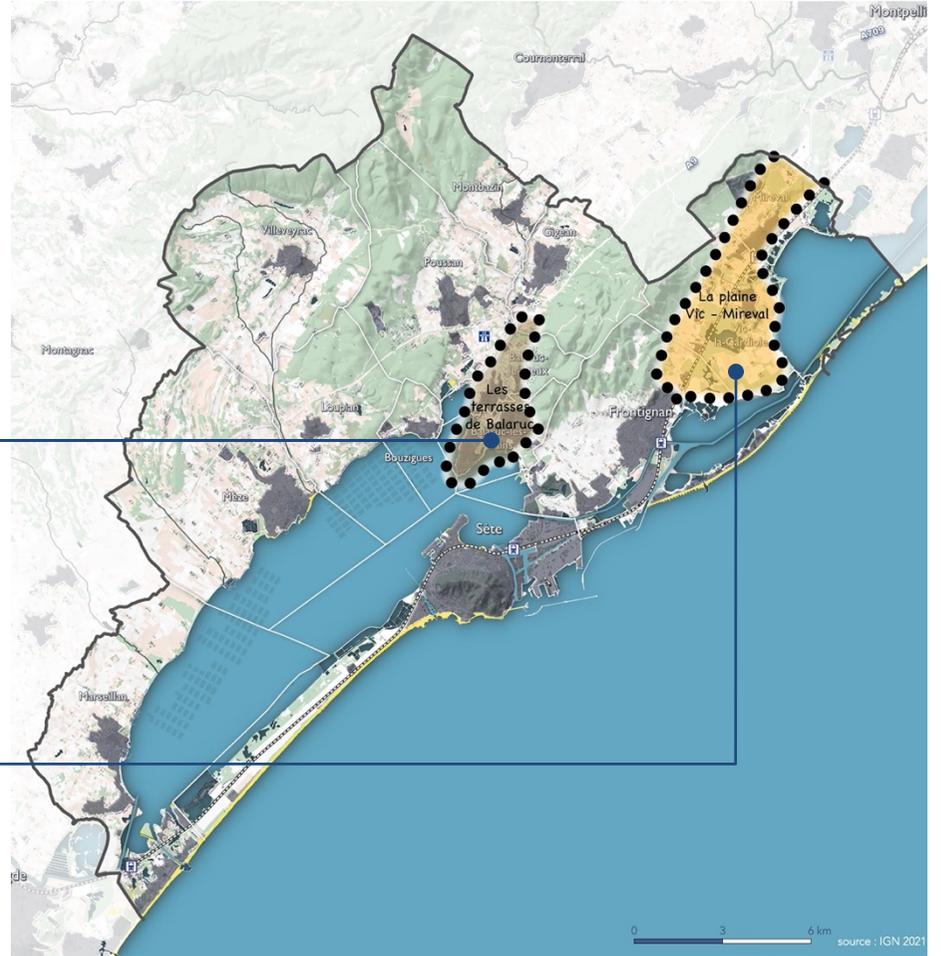
Enjeux par unité paysagère (source : SCOT 2014, traitement EAU)

Les terrasses de Balaruc	<ul style="list-style-type: none">• Préserver les milieux environnementaux d'exception dans un contexte de forte occupation humaine• Améliorer la lisibilité paysagère à l'échelle des micro-entités paysagères, et à l'échelle de l'entité des terrasses de Balaruc• Prendre en compte la co-visibilité des espaces, notamment depuis les infrastructures routières• Valoriser les entrées de ville – en étant à l'interface entre l'A9 et le triangle urbain local
La plaine de Vic - Mireval	<ul style="list-style-type: none">• Préserver la qualité paysagère à l'interface de deux sites classés majeurs• Préserver les continuités paysagères et les milieux ouverts• Mettre en valeur la continuité lido / étangs / plaine / Gardiole• Prendre en compte la qualité du patrimoine bâti des villages

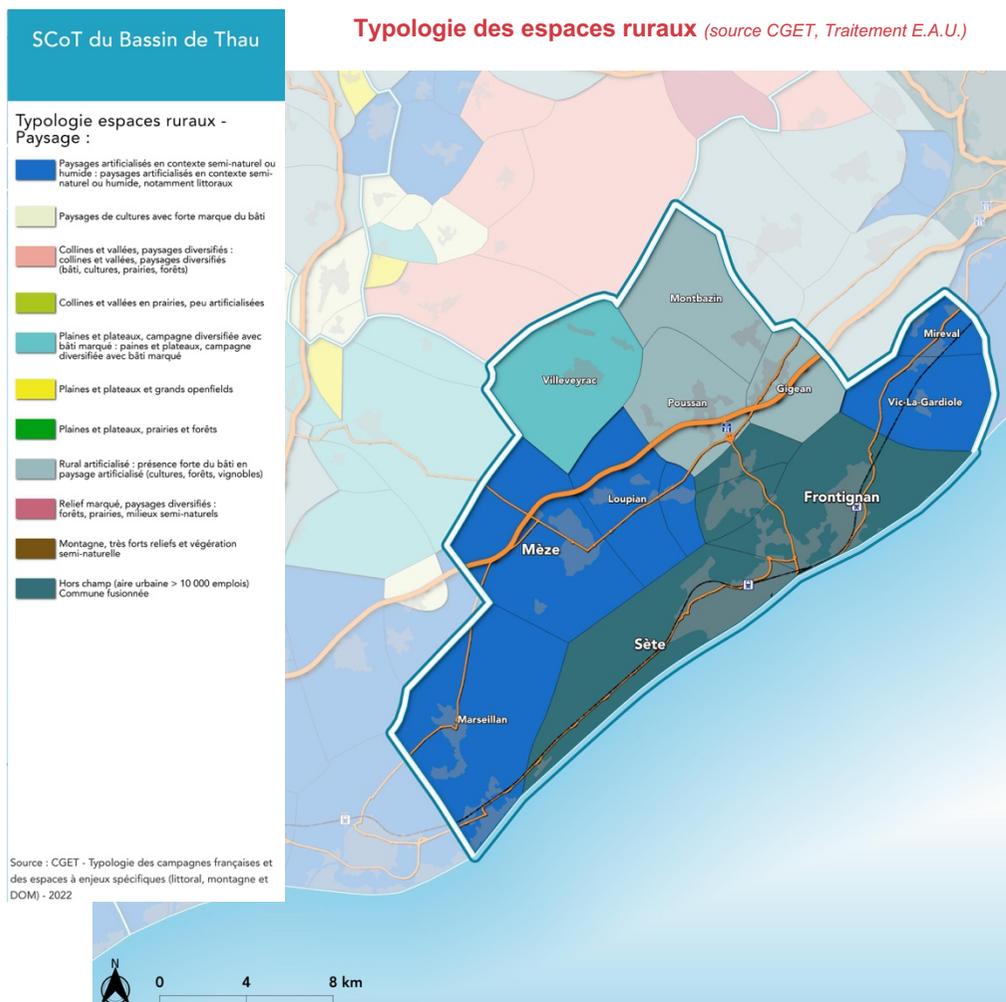




Les unités paysagères à l'interface entre étangs et garrigues (source : SCOT 2014, traitement EAU)



2.5 La typologie des espaces ruraux



Le commissariat général à l'égalité des territoires a publié en 2022 des cartes de typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM).

Le principal espace rural que l'on retrouve dans le territoire du SCoT consiste en les « Paysages artificialisés en contexte semi-naturel ou humide, notamment littoraux ». La notion de paysages artificialisés fait généralement référence à des zones où l'intervention humaine a modifié significativement les caractéristiques naturelles du territoire.

Dans le contexte littoral, cela pourrait inclure des zones où des infrastructures urbaines, des routes, des ports, des zones industrielles ou d'autres aménagements humains ont altéré les caractéristiques naturelles du littoral. Cela peut affecter les écosystèmes locaux, la qualité de l'eau, la biodiversité, et d'autres aspects environnementaux.

Les communes de Poussan, Montbazin et Gigean ont un espace rural artificialisé : présence forte du bâti en paysage artificialisé (cultures, forêts, vignobles). Seule la commune de Villeveyrac a le paysage de plaines et plateaux, campagne diversifiée avec bâti marqué.

Le reste du document étudiera plus en détails les ambiances, secteurs et unités paysagères qui composent le SCoT du Bassin de Thau.



3. Les éléments structurants du paysage

3.1 A l'interface entre étangs et garrigues

Le territoire de Thau est marqué par des points de repère paysagers sur cette plate côte languedocienne qui sont autant de signatures qui le distinguent des autres territoires littoraux.

- Les reliefs : Le Mont Saint-Clair et le Massif de la Gardiole se présentent en tant qu'arrière-plan significatif, perceptibles dès les premières heures du jour, particulièrement depuis l'autoroute. Située entre la plaine de la vallée de la Vène et la garrigue d'Aumelas, la montagne de la Mourre et le Pioch de Madame vers le sud représentent l'extension occidentale des garrigues languedociennes.
- Des points forts avec une logique qui leur est propre : Certains éléments particuliers représentent à la fois des atouts pour l'identité du territoire et des zones qui se démarquent sur le plan paysager en raison de leur logique intrinsèque marquée. Il s'agit notamment du secteur portuaire et industriel de Sète/Fontignan, des exploitations conchylicoles, des stations touristiques en bord de mer, et de Balaruc-les-Bains.

(source : SCOT 2014)



3.2 Une trame oubliée : le réseau hydrographique

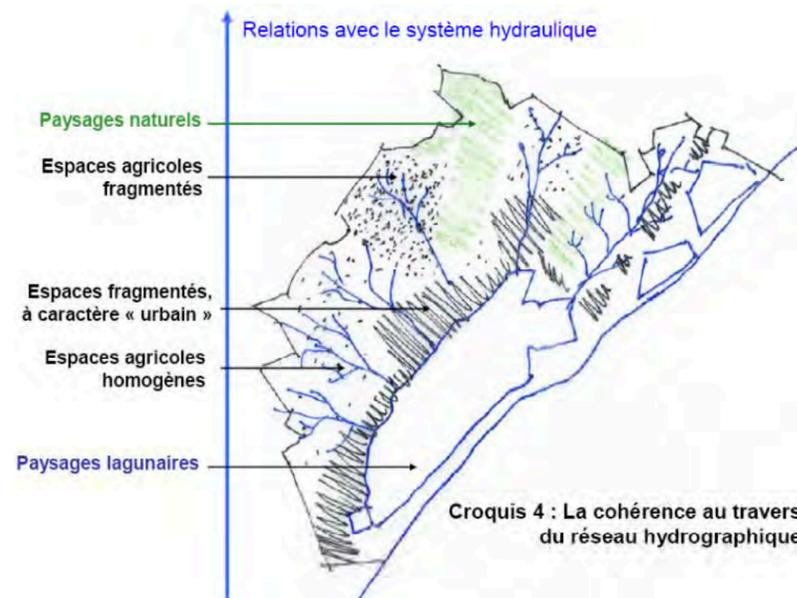
Le réseau hydrographique du territoire de Thau se caractérise par sa densité et sa complexité. L'étang de Thau occupe une position centrale, établissant une connexion avec la mer via les canaux de Sète et le grau de Pisse Saume au Sud-Ouest. Il reçoit les eaux douces superficielles d'un bassin versant de 280 km², comprenant une dizaine de cours d'eau, parmi lesquels la Vène et le Pallas se distinguent par leur débit significatif. L'hydrosystème de Thau est enrichi dans sa partie Est par les étangs de la Peyrade, de Vic et d'Ingril, englobant des plans d'eau, des marais, des zones humides et des salins.

Le système hydrographique parcourt le territoire de manière perpendiculaire aux lagunes et à la côte, formant ainsi la seule structure reliant les trois physionomies paysagères mentionnées précédemment.

En pratique, à l'exception de ces deux rivières principales, le système hydrographique reste relativement discret. Les cours d'eau sont souvent dépourvus d'une végétation importante, qui, le cas échéant, est rarement arbustive et haute. Cette caractéristique est attribuable au caractère intermittent de ces cours d'eau, qui sont généralement négligés en tant qu'éléments intégrants du territoire et, par extension, de son paysage. Ces discontinuités ont également été influencées par les logiques d'aménagement urbain.

L'enjeu principal réside dans la nécessité de restaurer la force du paysage de Thau en tant qu'entité intégrée dans son contexte de diversité.

(source : SCOT 2014)



4.L'Évolution de Paysage

Le territoire du SCoT du Bassin de Thau constate des phénomènes d'étalement urbain favorisés par la périurbanisation résidentielle en particulier dans et autour de villes majeures.

Liée au développement économique et à la croissance démographique, l'artificialisation des sols engendre, directement, la perte de terres agricoles ou la destruction d'habitats naturels et, indirectement, la fragmentation et le cloisonnement des milieux naturels. L'imperméabilisation des sols due à la construction de bâtiments, de routes ou de parkings nuit à l'infiltration des eaux et favorise donc les épisodes de crues ou d'inondations.

Toutefois, de manière générale, ce phénomène renouvelle un enjeu qui reste d'actualité de maîtrise qualitative de l'urbanisation :

- pour éviter les risques de dysfonctionnements urbains, environnementaux ou paysagers (circulation, lisibilité du paysage, gestion des nuisances et aux pluvielles, accès aux services à la population et moyens de mobilités alternatifs et doux, ...),
- voire pour résorber certains dysfonctionnements existants.

L'évolution du paysage sur le territoire du SCoT du Bassin de Thau a la tendance :

- à la périurbanisation résidentielle :
 - densification et/ou prolongement du tissu bâti existant de centre-ville,
 - densification et/ou extension d'urbanisations périphériques préexistantes et peu denses,
 - extensions résidentielles peu denses en périphérie (étalement urbain).
- à la déforestation pour création d'infrastructure
- à la replantation d'espace forestier

D'une manière générale, l'évolution du paysage sur le territoire du SCoT peut être influencée par les facteurs suivants :

- Urbanisation Croissante : De nombreuses zones côtières ont connu une augmentation de l'urbanisation au cours des dernières décennies en raison de la croissance démographique, du développement économique et du tourisme.
- Pression sur les Zones Humides : Les zones humides, comme celles présentes autour du Bassin de Thau, peuvent être soumises à une

pression croissante en raison du développement urbain et de l'extension des infrastructures.

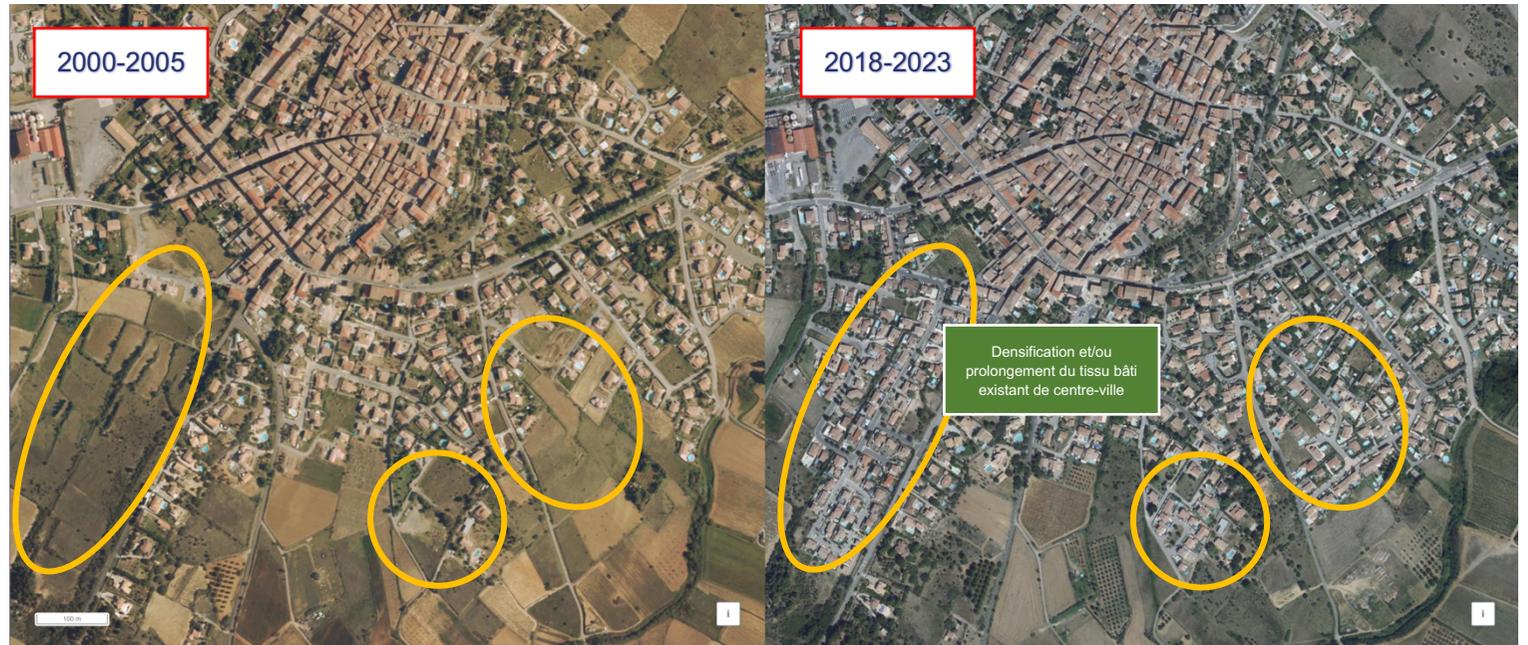
- Changements dans les Activités Économiques : Les activités économiques telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme et d'autres secteurs peuvent avoir des impacts sur l'utilisation des terres et des eaux côtières.
- Gestion Durable : La sensibilisation croissante à la préservation de l'environnement et à la durabilité peut influencer les politiques locales, encourageant la mise en œuvre de pratiques de gestion durable.
- Changements Climatiques : Les changements climatiques, tels que l'élévation du niveau de la mer, les tempêtes et les événements météorologiques extrêmes, peuvent avoir des répercussions sur la configuration des zones côtières.
- Conservation de la Biodiversité : Les efforts de conservation de la biodiversité peuvent influencer les politiques d'aménagement du territoire, visant à protéger les écosystèmes fragiles du Bassin de Thau.
- Tourisme et Loisirs : Les zones côtières sont souvent attractives pour le tourisme et les activités récréatives. L'évolution du tourisme peut impacter la planification urbaine et les infrastructures liées au loisir.



Zoom sur l'extension
d'urbanisation (exemple de la
commune Bouzigues)



Zoom sur la densification et/ou
extension d'urbanisations
(exemple de la commune
Villeveyrac)



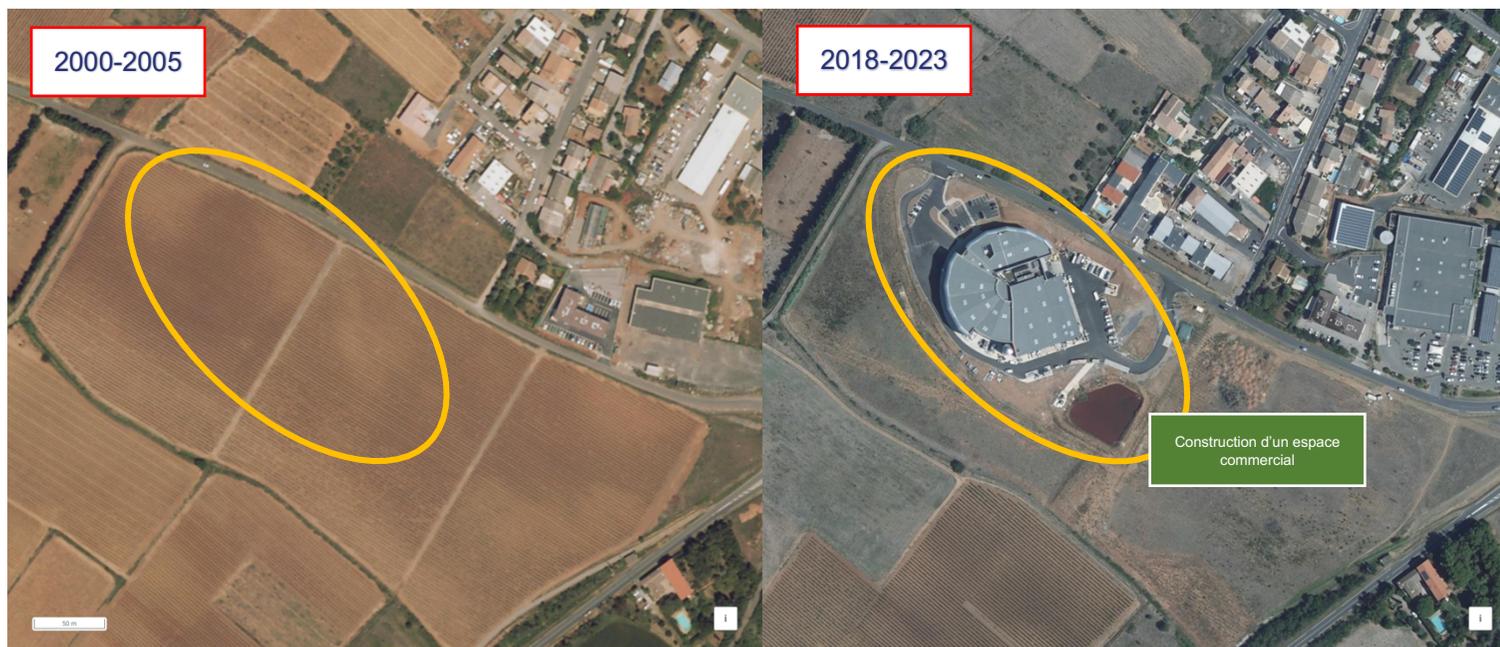
Zoom sur la densification et/ou extension d'urbanisations (exemple de la commune Gigean)



Zoom sur la densification et/ou extension d'urbanisations (exemple de la commune Balaruc-les-Vieux)



Zoom sur l'urbanisation artificiel pour un espace commercial (exemple de la commune Marseillan)

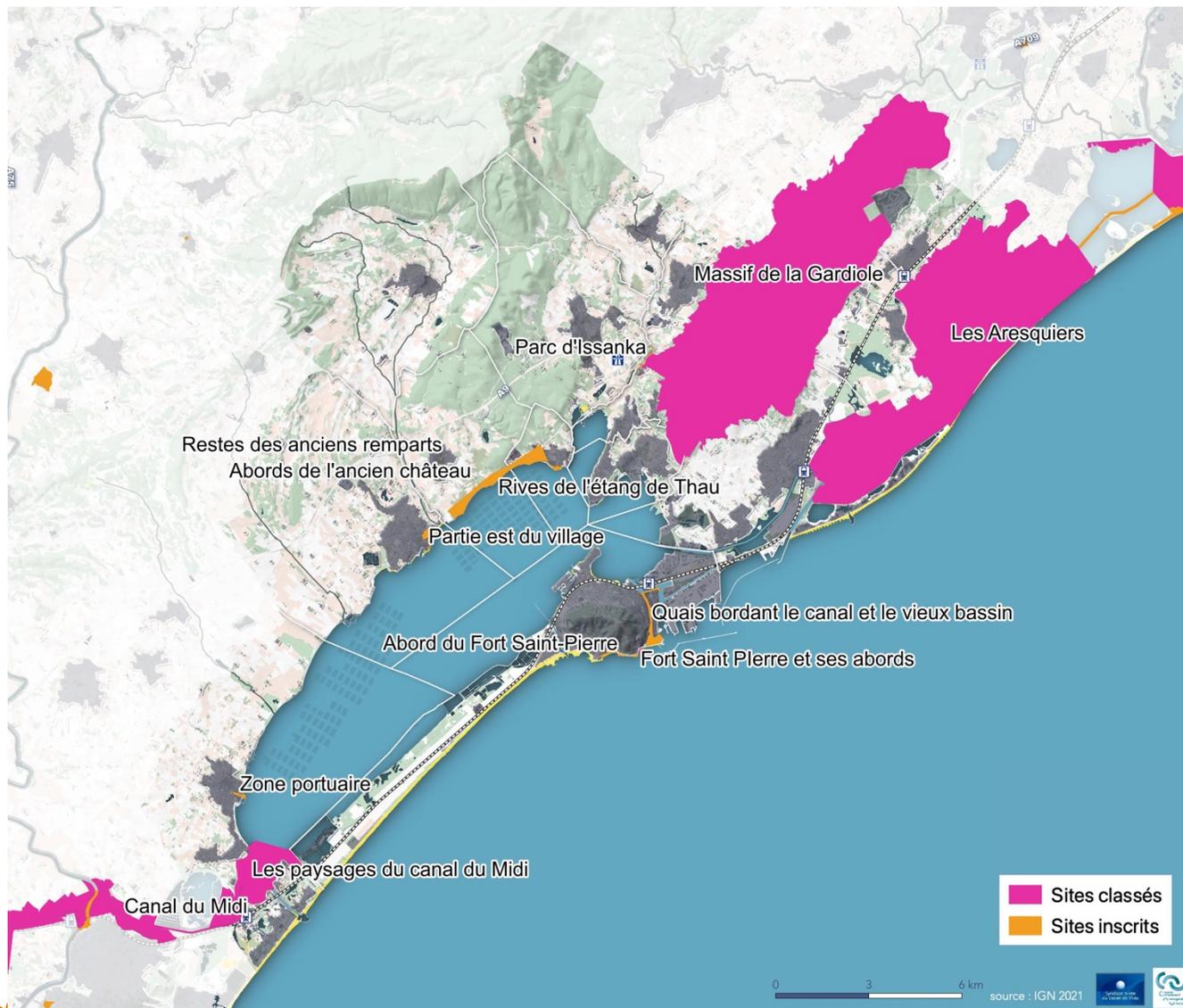


Zoom sur l'urbanisation artificiel pour la construction d'infrastructure routière (exemple de la commune Mèze)



5. Le patrimoine paysager

Les sites classés et inscrits (source : DREAL Occitanie, traitement EAU)



Le patrimoine paysager du territoire est représenté par 13 sites classés et inscrits. Ils concernent à la fois des secteurs lagunaires, des massifs de garigues ou bien encore des abords de monuments et d'ouvrages. La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Les sites classés :

Le massif de la Gardiole

Les étangs et le bois des Aresquiers

Les paysages du canal du Midi

Le Canal du Midi

Le Fort Saint-Pierre et ses abords

Les sites inscrits :

Les abords de l'ancien château

Les restes des anciens remparts

Le parc d'Issanka

Les rives de l'étang de Thau

La partie Est du village (Mèze)

Les abords du fort Saint-Pierre

Les quais bordant le canal et le vieux bassin



5.1 Les sites classés

Le massif de la Gardiole

Communes (SCoT) : Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Gigean, Mireval, Vic-la-Gardiole

Statut : site classé le 25 février 1980

Superficie : 4 202 hectares



Les étangs et le bois des Aresquiers

Communes (SCoT) : Frontignan, Vic-La-Gardiole, Mireval

Statut : site classé le 5 décembre 1978

Superficie : 3 027 hectares



Les paysages du canal du midi

Commune (SCoT) : Marseillan

Statut : site classé le 25 septembre 2017

Superficie : 18 276 hectares



Le canal du midi

Commune (SCoT) : Marseillan

Statut : site classé le 4 avril 1997

Superficie : 1 553 hectares

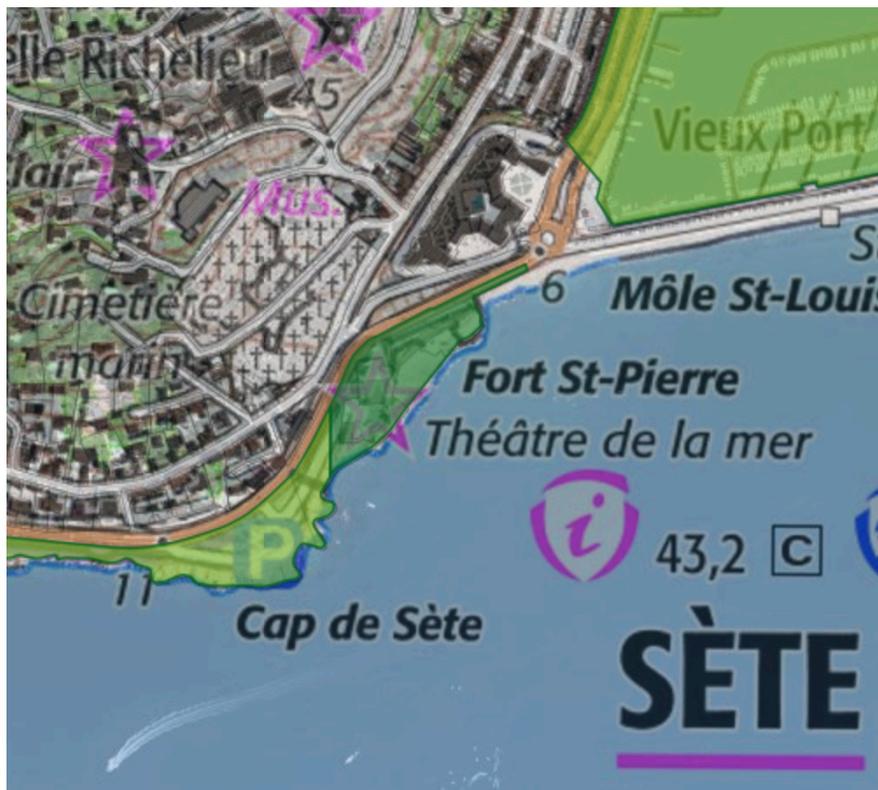


Fort Saint-Pierre et ses abords

Commune : Sète

Statut : site classé le 13 septembre 1950

Superficie : 1,2 hectares



5.2 Les sites inscrits

Zone portuaire (Marseillan)

Commune : Marseillan

Statut : site inscrit le 04 juillet 1983

Superficie : 3,8 hectares



Les abords de l'ancien château

Commune : Loupian

Statut : site inscrit le 12 novembre 1942

Superficie : 0,2 hectares



Restes des anciens remparts

Commune : Loupian

Statut : site inscrit le 12 novembre 1942

Superficie : 0,2 hectares

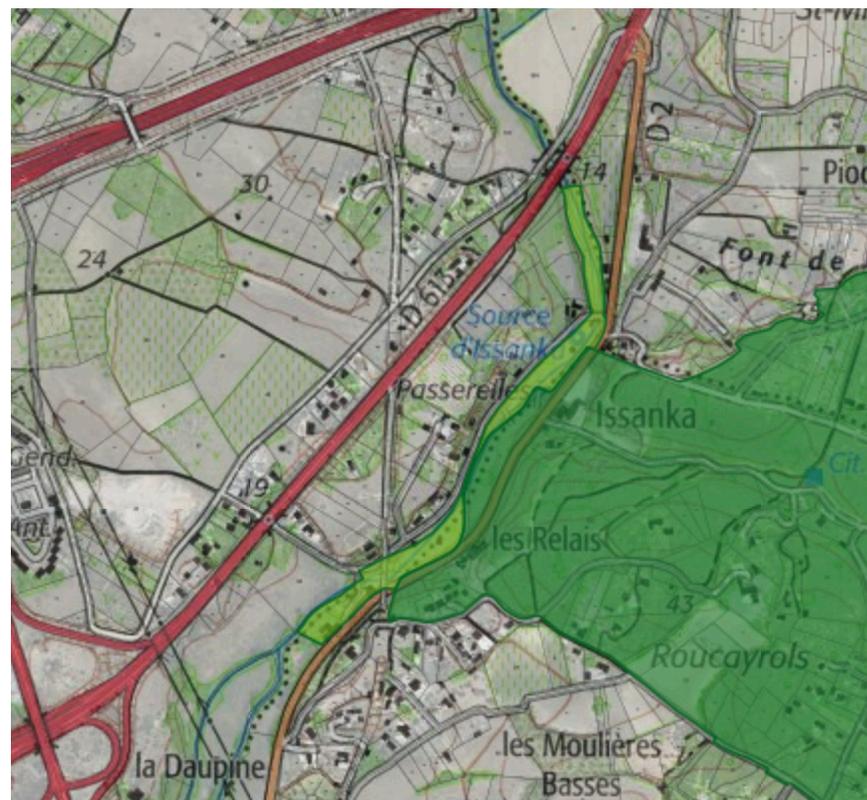


Le parc d'Issanka

Commune : Poussan

Statut : site inscrit le 28 octobre 1942

Superficie : 3,2 hectares



Rives de l'étang de Thau

Commune : Bouzigues, Loupian

Statut : site inscrit le 18 septembre 1973

Superficie : 98 hectares



Partie Est du village (Mèze)

Commune : Mèze

Statut : site inscrit le 13 septembre 1943

Superficie : 13 hectares



Abords du Fort Saint-Pierre

Commune : Sète

Statut : site inscrit le 13 septembre 1950

Superficie : 6 hectares



Quais bordant le canal et le vieux bassin

Commune : Sète

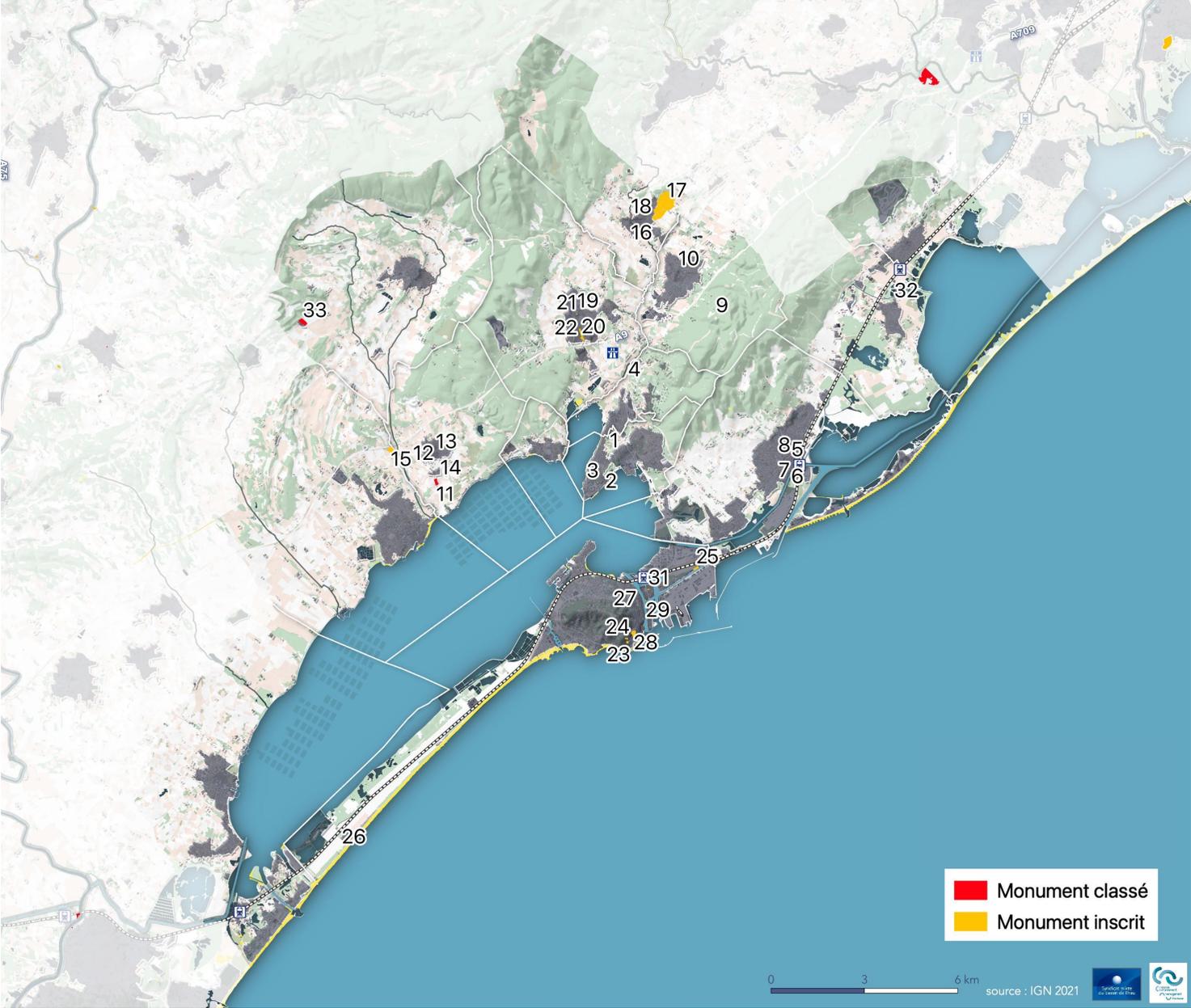
Statut : site inscrit le 1 décembre 1976

Superficie : 28 hectares



6. Le patrimoine bâti

Les monuments classés et inscrits (source : base Merimee, traitement EAU)



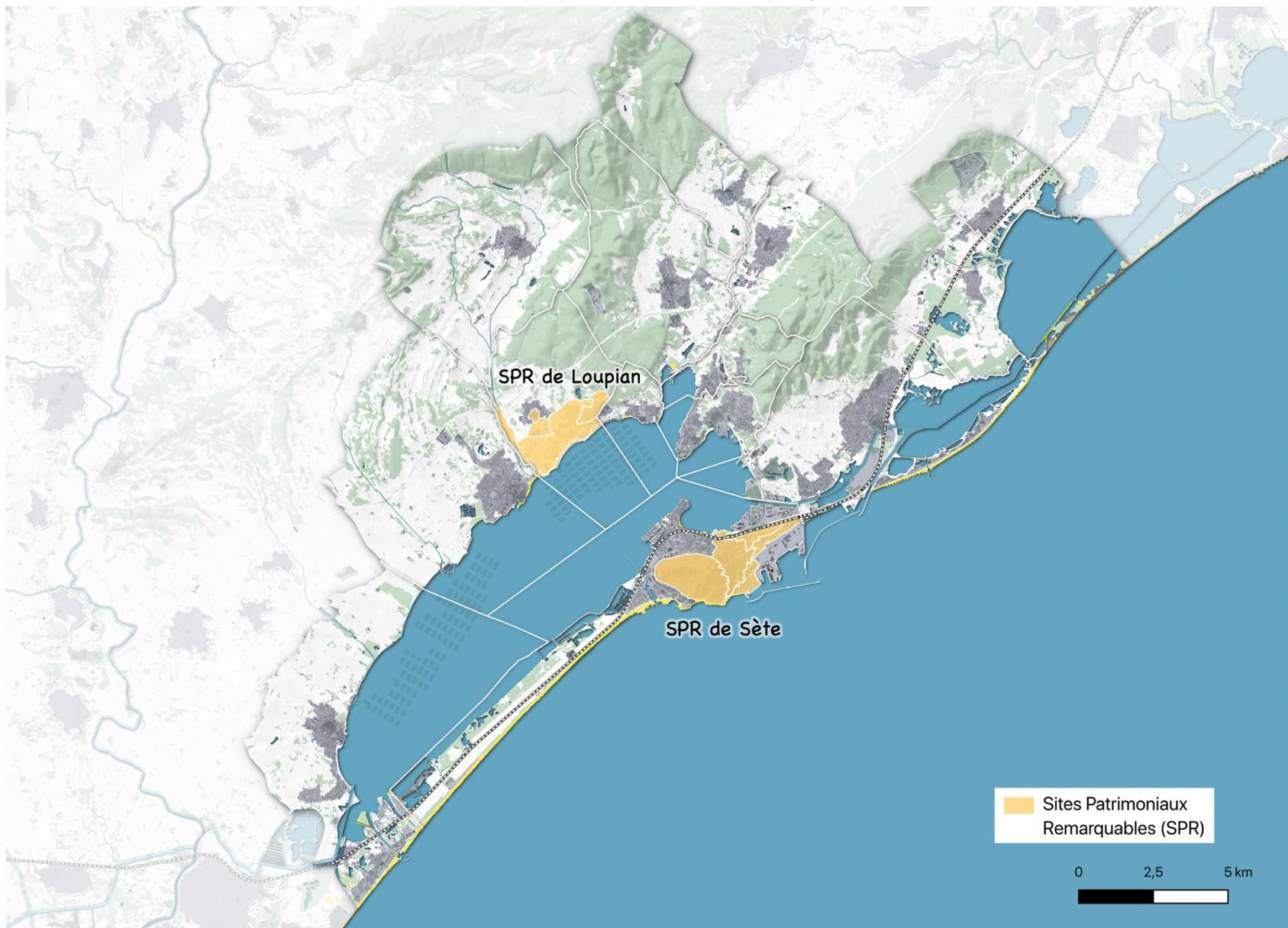
Les monuments classés et inscrits (source : DREAL Occitanie, traitement EAU)

Numéro	Commune	Appellation	Classé/Inscrit	Catégorie	Référence	Dates
1	Balaruc-les-Bains	Aqueduc antique de Balaruc	Inscrit	génie civil	PA34000069	inscription conservatoire le 17/04/2008
2	Balaruc-les-Bains	Eglise Notre-Dame-d'Aix (ancienne)	Inscrit	architecture religieuse	PA00103765	inscription le 17/10/1989
3	Balaruc-les-Bains	Basilique romaine (vestiges)	Inscrit	site archéologique	PA00103367	inscription le 05/02/1987
4	Balaruc-le-Vieux	Aqueduc antique de Balaruc	Inscrit	génie civil	PA34000069	inscription le 17/04/2008
5	Frontignan	Immeuble Féruny	Partiellement inscrit		PA34000069	inscription le 01/05/1939
6	Frontignan	Immeuble	Partiellement inscrit		PA00103457	inscription le 08/05/1939
7	Frontignan	Chapelle des Pénitents	Partiellement inscrit	architecture religieuse	PA00103454	inscription le 08/05/1939
8	Frontignan	Eglise Saint-Paul	Classé	architecture religieuse	PA00103455	classement le 07/06/1919
9	Gigean	Abbaye Saint-Félix-de-Montceau (ancienne)	Inscrit	architecture religieuse	PA00103458	inscription le 12/02/1925
10	Gigean	Maison dite "Studium d'Urbain V"	Inscrit		PA34000115	inscription le 07/11/2016
11	Loupian	Villa des Près-Bas	Classé	site archéologique	PA00103494	classement le 27/05/1970
12	Loupian	Maison	Partiellement inscrit	architecture domestique	PA00103493	inscription le 15/07/1976
13	Loupian	Eglise Saint-Hippolyte	Classé	architecture religieuse	PA00103492	classement le 17/12/1923
14	Loupian	Eglise Sainte-Cécile	Classé	architecture religieuse	PA00103491	classement le 22/12/1949
15	Mèze	Vestiges archéologiques du Pallas	Inscrit	site archéologique	PA00135395	inscription le 27/12/1995
16	Montbazin	Porte de ville et remparts attenants	Inscrit	architecture militaire	PA00103519	inscription le 21/12/1925
17	Montbazin	Gisement archéologique du Forum Domitii	Inscrit	site archéologique	PA00103518	inscription le 05/02/1987
18	Montbazin	Eglise Saint-Pierre (ancienne)	Classé	architecture religieuse	PA00103517	classement le 10/01/1964
19	Poussan	Presbytère	Inscrit	architecture domestique	PA00103672	inscription le 12/02/1951
20	Poussan	Château de la Garenne	Inscrit	architecture domestique	PA00103670	inscription conservatoire le 22/08/2008
21	Poussan	Ancien château Montlaur	Inscrit	architecture domestique	PA34000060	inscription le 11/05/2006
22	Poussan	Maison Vinas	Inscrit	architecture domestique	PA00103671	inscription le 28/06/1963
23	Sète	Villa de Pierre Soulages	Inscrit	architecture domestique	PA34000129	inscription le 28/10/2019
24	Sète	Phare du Mont Saint-Clair	Inscrit	génie civil	PA34000085	inscription le 12/10/2011
25	Sète	Anciens entrepôts Dubonnet	Inscrit	architecture commerciale	PA34000074	inscription le 10/07/2008
26	Sète	Tour dite "Redoute du Castellans"	Inscrit	architecture militaire	PA00103727	inscription le 06/11/1939
27	Sète	Monument aux morts de la guerre de 1914-1918	Inscrit	architecture funéraire - commémorative - votive		inscription le 18/10/2018
28	Sète	Fort Richelieu	Inscrit	architecture militaire	PA34000008	inscription le 10/05/1996
29	Sète	Palais consulaire	Inscrit	architecture commerciale		inscription le 10/12/2021
30	Sète	Eglise décanale Saint-Louis	Classé	architecture religieuse	PA00103726	classement le 09/03/1989
31	Sète	Théâtre municipal Molière	Inscrit	architecture de culture - recherche - sport - loisir	PA34000043	inscription le 26/09/2003
32	Vic-la-Gardiole	Eglise	Classé	architecture religieuse	PA00103750	classement le 10/01/1921
33	Villeveyrac	Ancienne abbaye de Valmagne	Classé	architecture religieuse	PA00103761	classement le 03/10/1997



7. Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

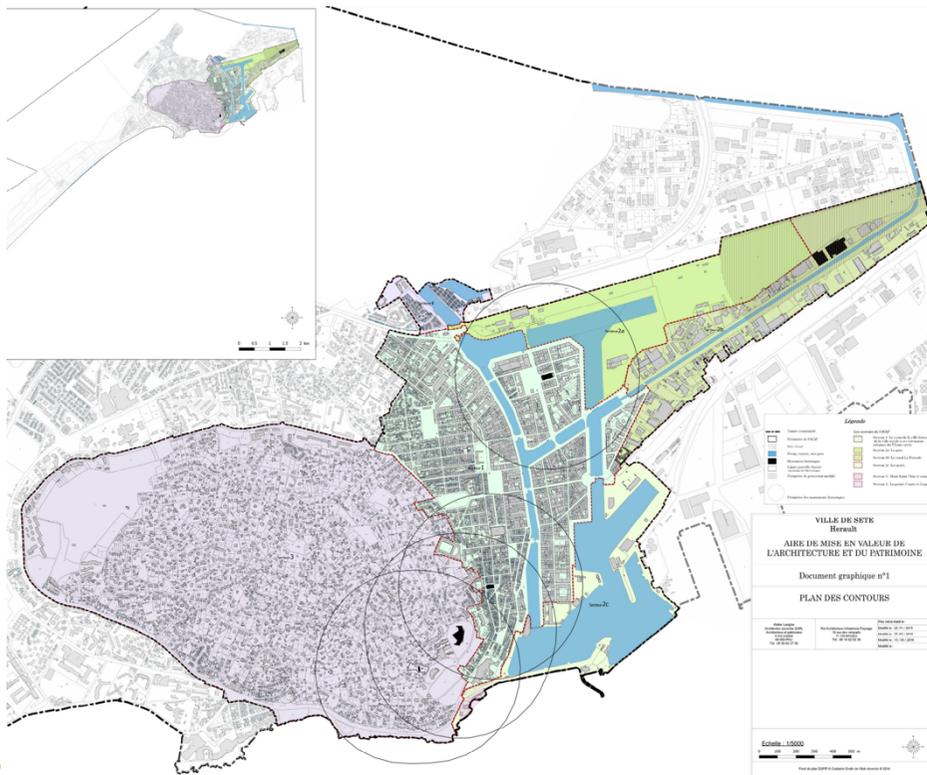
Sites Patrimoniaux Remarquables (source : Atlas des patrimoines, ministère de la Culture, traitement EAU)



SPR de Sète

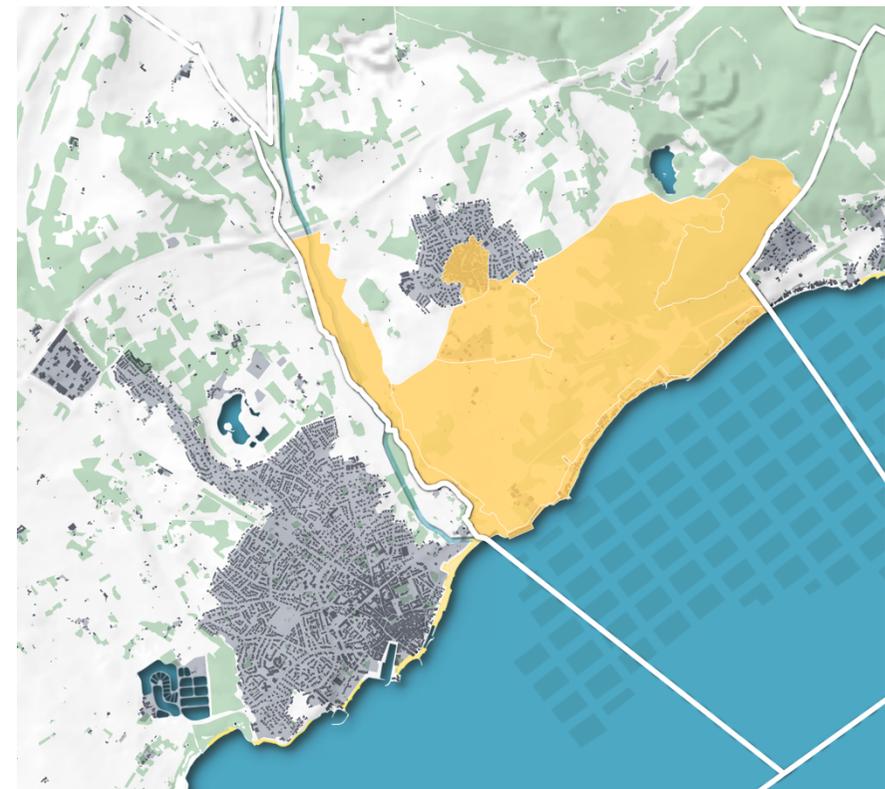
A Sète, une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), valant SPR, a été approuvée le 26 juin 2017. Elle couvre 4 secteurs de la ville :

- **Secteur 1** : cœur de la ville historique
- **Secteur 2** : la gare (2a), le canal, la Peyrade (2b), les ports (2c)
- **Secteur 3** : le Mont Saint Clair et sa corniche
- **Secteur 4** : Pointe courte et longue



SPR de Loupian

Loupian, réputé pour la Villa romaine, constitue un site patrimonial remarquable en raison de son architecture romaine exceptionnelle, de ses thermes bien conservés, de ses espaces agricoles et viticoles, ainsi que de ses fresques artistiques. La Villa romaine de Loupian offre un témoignage captivant de la vie à l'époque romaine, faisant de ce site un trésor archéologique.



« **Les sites patrimoniaux remarquables (SPR)** correspondent :

- à des villes, des villages ou des quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ;
- ainsi qu'aux espaces ruraux et paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent, ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Les SPR sont des outils simplifiant et facilitant la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers identifiés sur un même territoire. Ils se substituent aux AVAP, ZPPAUP et secteurs sauvegardés » (source Cerema).

- **Le site patrimonial remarquable de Sète**

Sète s'impose comme un site de patrimoine remarquable, alliant une riche histoire maritime à une ambiance culturelle singulière :

1. **Les Canaux Pittoresques :**
Sète est célèbre pour ses canaux, qui sillonnent la ville et lui valent le surnom de « Venise du Languedoc ». Ces voies d'eau offrent un charme unique, bordées de maisons colorées, de ponts pittoresques, et de bateaux de pêche traditionnels.
2. **Un Port Historique :**
Le vieux-port de Sète est le témoin d'une riche histoire maritime. Les quais animés, les entrepôts historiques et les bâtiments maritimes rappellent l'importance de la ville en tant que port méditerranéen.
3. **L'Architecture Méditerranéenne :**
Le centre-ville de Sète, avec son Quartier Haut aux ruelles étroites, présente une architecture méditerranéenne authentique. Les façades colorées, les places ombragées et les détails architecturaux reflètent l'influence maritime et culturelle de la région.
4. **Les Édifices Religieux :**
L'église Saint-Louis, située au sommet du Mont Saint-Clair, domine la ville et offre une vue panoramique spectaculaire. Les églises et chapelles disséminées à travers Sète témoignent de l'importance de la foi dans le tissu culturel.
5. **Les Ponts Emblématiques :**
Le Pont Sadi-Carnot, pont tournant caractéristique de Sète, est un exemple d'ingéniosité architecturale au service de la navigation dans les canaux. Il incarne la rencontre entre fonctionnalité et esthétique.
6. **La Vie Culturelle et Artistique :**

Sète a été le berceau de nombreux artistes et écrivains. La ville accueille des festivals artistiques, des galeries d'art, et des événements culturels qui contribuent à son dynamisme artistique.

7. **Les Marchés Authentiques :**
Les marchés de Sète, vibrant de couleurs et d'odeurs méditerranéennes, sont des lieux où le patrimoine culinaire local prend vie. Des produits frais, des épices, et des spécialités régionales font de ces marchés des incontournables.

Sète, en tant que site de patrimoine remarquable, charme par sa combinaison unique d'éléments architecturaux, de canaux pittoresques, d'histoire maritime, et d'une vie culturelle dynamique. La ville offre une immersion captivante dans le patrimoine méditerranéen.

- **Le site patrimonial remarquable de Loupian**

Loupian est considéré comme un site de patrimoine remarquable principalement en raison de la présence de la Villa romaine de Loupian, un complexe archéologique qui offre un témoignage précieux sur la vie à l'époque romaine :

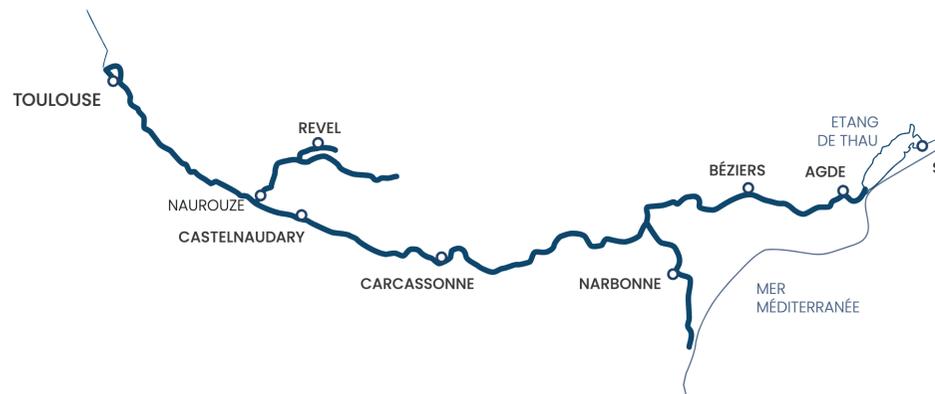
1. **Architecture Romaine Exceptionnelle :** La Villa romaine de Loupian présente une architecture romaine remarquable, avec des vestiges bien conservés de bâtiments résidentiels, de thermes, et d'espaces agricoles.
2. **Thermes Bien Conservés :** Les thermes découverts sur le site sont bien conservés, fournissant des informations précieuses sur les pratiques d'hygiène et de loisirs des habitants de la villa à l'époque romaine.
3. **Vestiges Agricoles et Viticoles :** Les vestiges d'espaces agricoles, y compris des pressoirs à vin, mettent en lumière l'importance de l'activité agricole et viticole dans la région à cette époque, contribuant à la compréhension de l'économie locale.
4. **Fresques et Décorations Murales :** Les découvertes de fresques et de décorations murales ornent certains bâtiments de la villa, apportant une dimension artistique et esthétique au site et témoignant de la richesse culturelle de l'époque.
5. **Importance Historique :** La Villa romaine de Loupian est un site archéologique majeur qui fournit des informations importantes sur la vie quotidienne et l'organisation sociale à l'époque romaine. Son importance historique en fait un site de patrimoine remarquable.

Bien que la Villa romaine de Loupian soit le principal contributeur à la renommée de Loupian en tant que site de patrimoine, d'autres découvertes archéologiques et caractéristiques de la région peuvent également jouer un rôle dans cette reconnaissance.



8. Les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO

Canal du Midi (source : site UNESCO)



- Le Canal du Midi

Le Canal du Midi est un site du patrimoine mondial de l'UNESCO situé en France. Il s'agit d'un canal qui relie la Garonne à la Méditerranée, traversant la région Occitanie. Le canal a été conçu par l'ingénieur Pierre-Paul Riquet au XVIIe siècle et a été achevé en 1681. Il s'étend sur environ 240 kilomètres de Toulouse à l'étang de Thau près de Sète.

Ce canal historique a joué un rôle majeur dans le développement du transport fluvial en France, facilitant le commerce et les échanges entre l'Atlantique et la Méditerranée. Il est renommé pour son ingénierie innovante, notamment ses écluses, ponts, et ouvrages hydrauliques.

Le Canal du Midi est apprécié pour son esthétique pittoresque, avec ses platanes alignés le long des rives, ses écluses charmantes et ses petits villages pittoresques. Il est également un lieu de loisirs populaire, offrant des possibilités de navigation de plaisance, de randonnées à vélo ou à pied le long de ses berges.

En 1996, le Canal du Midi a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en raison de son importance historique, de son ingénierie remarquable et de son rôle dans le développement des voies navigables en Europe. La reconnaissance de l'UNESCO souligne son statut exceptionnel en tant que site culturel et naturel d'importance mondiale.

Les enjeux d'urbanisation liés au Canal du Midi sont complexes et nécessitent une gestion attentive pour préserver l'intégrité du site :

- Pression foncière et développement urbain : L'expansion des zones résidentielles, industrielles ou commerciales peut entraîner des changements dans le paysage, menaçant la valeur esthétique et historique du canal.
- Tourisme et affluence : En tant que site touristique majeur, le Canal du Midi attire un grand nombre de visiteurs. Une gestion inadéquate de l'affluence touristique peut entraîner des problèmes tels que la congestion, la détérioration des infrastructures et des impacts environnementaux. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la promotion du tourisme et la préservation du caractère paisible du canal.
- Aménagements et infrastructures : Les projets d'aménagement, tels que la construction de nouveaux ponts, de routes ou d'autres infrastructures à

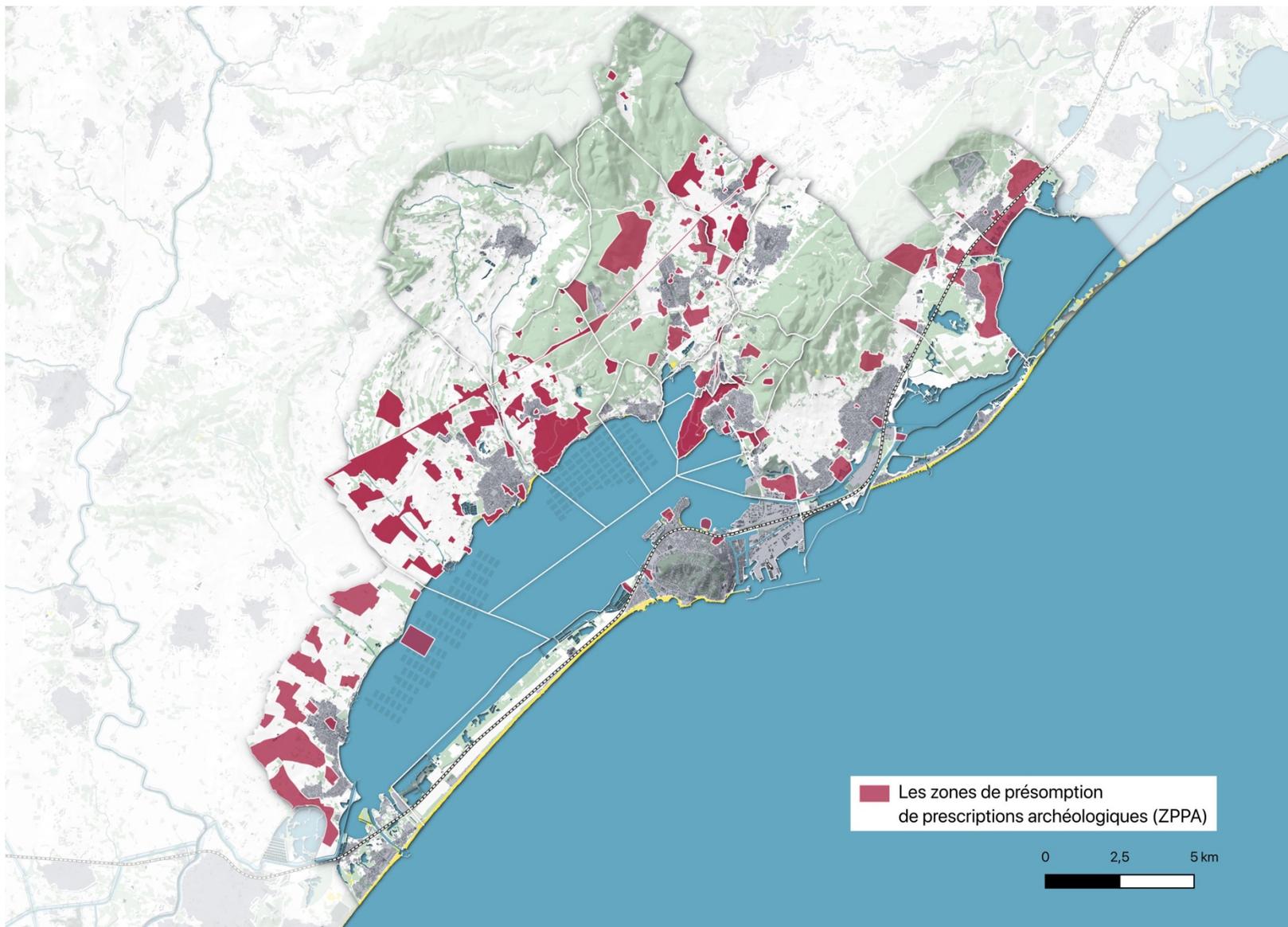
proximité du canal, peuvent avoir des répercussions sur son intégrité. La planification urbaine doit prendre en compte la préservation du caractère historique et paysager du site.

- Gestion de l'eau : Le Canal du Midi dépend d'un système hydraulique complexe pour assurer le fonctionnement des écluses et maintenir le niveau de l'eau. Les enjeux liés à la gestion de l'eau comprennent la régulation des débits, la qualité de l'eau et la préservation des écosystèmes aquatiques.
- Conservation du patrimoine architectural : Les bâtiments historiques, écluses et autres structures associées au Canal du Midi nécessitent une conservation soignée. Les enjeux incluent la restauration appropriée, la protection contre la dégradation due aux intempéries et la préservation de l'authenticité architecturale.



9. Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA)

Les zones de présomption de prescription archéologique (source : Atlas des patrimoines, ministère de la Culture, traitement EAU)



Les zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Elles visent à assurer l'information des aménageurs et à prévenir les risques d'impacts de projets de travaux et d'aménagement sur le patrimoine archéologique.

Ces zones sont définies par arrêté du préfet de région, dans le cadre de l'établissement ou de la mise à jour de la carte archéologique nationale qui rassemble et ordonne les données archéologiques disponibles pour l'ensemble du territoire national.

La gestion et la protection des sites archéologiques dans le département de l'Hérault sont généralement placées sous la responsabilité réglementaire du service régional de l'archéologie de la région Occitanie. La DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) d'Occitanie, plus spécifiquement, joue un rôle important dans la coordination et la supervision des activités archéologiques dans la région.

Pour préserver le patrimoine archéologique, l'État définit, à partir des données de la carte archéologique, des zones de sensibilité archéologique et les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA). Ces dernières sont des zones à fort potentiel archéologique.

Le SCoT du Bassin de Thau compte **20 zones** de présomption de prescriptions archéologiques.





Des paysages naturels reconnus de grande qualité

Les nombreuses entités paysagères du bassin de Thau reflètent la richesse et la grande variété de paysages. Montagnes et garrigues et plaines viticoles tendent à constituer le socle du paysages retro-littoral, bien que la proximité de petites entités paysagères complexifie parfois la lecture des différentes trames de paysages.

Les nombreux sites classés et inscrits reflètent la concentration des espaces et lieux de grande qualité dans le Bassin de Thau. C'est notamment le cas pour les sites classés de la montagne de la Gardiole et des Étangs et bois des Aresquiers qui couvrent une large surface du territoire et qui sont à l'image des d'entités paysagères typiques de du Bassin de Thau, à savoir les garrigues et les lagunes. Le Canal du Midi, site classé, valorisé à l'UNESCO, débouche notamment dans l'étang de Thau, à hauteur de Marseillan.

Les entités paysagères des montagnes et garrigues, proposent une végétation méditerranéenne variée (cyprès et des reliefs calcaires allant jusqu'à 300m d'altitude).

Quant aux plaines agricoles, la forte présence des vignes permet de conserver des milieux ouverts, qui offrent des vues dégagées. Ces plaines constituent pour certaines le piémont des massifs de garrigues, ainsi que l'interface entre ces derniers et les milieux lagunaires, offrant par la même occasion des continuités paysagères de qualité.

Des paysages aquatiques nombreux, malgré un réseau hydrographique mal identifié

Comprenant des plusieurs lagunes, marais, zones humides, salines, des canaux, des espaces maritimes et littoraux, ainsi qu'un réseau hydrographique dense et complexe, le Bassin de Thau possède de nombreux paysages d'eau, à la fois diversifiés et de grande qualité. Ces trames paysagères aquatiques, lacustres, maritimes, mais également sous-marines participent à la qualité globale du territoire, en complétant les paysages terrestres.



Les milieux lagunaires, littoraux et maritimes sont confrontés aux activités humaines, soit au travers de la conchyliculture, du tourisme balnéaire ou des activités portuaires et halieutiques. Pour autant, le patrimoine maritime est peu reconnu malgré une identité maritime forte. Les canaux, les ports, les chais ou autres bâtiments de commerce, et les éléments de l'activité conchylicole sont constitutifs de ce patrimoine maritime, tout comme le reste du patrimoine vernaculaire qui est aujourd'hui menacé.

Compte tenu de son régime essentiellement intermittent - à l'exception deux principaux cours d'eau que sont la Vène, le Pallas et la Roubine à Vic - le réseau hydrographique du territoire, reste peu lisible, les cours d'eau étant le plus souvent dépourvus d'une végétation fournie sur leurs abords. Aussi, ils apparaissent peu comme des éléments constitutifs du paysage local.

Des possibilités de valorisation d'un patrimoine de qualité

Avec 33 monuments historiques classés ou inscrits le territoire possède de nombreux éléments de patrimoine bâti de grande qualité. Le bassin de Thau conserve également un patrimoine religieux, essentiellement médiéval, constitué d'églises, de paroisses et de chapelles rurales, ainsi qu'un patrimoine défensif constitué de portes et plus rarement de fortifications.

Les centres anciens de nombreux villages ont su conserver leurs trames architecturales historiques (Balaruc-le-Vieux, Poussan, Loupian, Frontignan, Montbazin, Gigean, Vic-la-Gardiole). La qualité des trames architecturales repose sur le niveau de préservation du bâti ancien, or les connaissances approfondies des centres-anciens restent ponctuelles. Par ailleurs, les bâtisses des centres anciens sont confrontées à un manque de veille, notamment dans le parc privé, pour faire face aux enjeux d'entretien et de réfection du bâti.

Des espaces ouverts avec des perspectives visuelles lointaines et variées

Avec ses points de vue nombreux, le territoire du Bassin de Thau offre de nombreuses opportunités de perception paysagère. Les infrastructures routières

(notamment l'A9, mais aussi les RD 613, RD2, etc.) offrent des points de vue importants sur des pans entiers du territoire, et ouvrent, en conséquence, autant de fenêtre sur les paysages de Thau. Cette exposition importante permet à la fois l'observation des paysages qualitatifs comme des espaces moins valorisants (les « points noirs »). Certains secteurs, du fait des reliefs sont davantage concernées par les covisibilités, c'est notamment le cas de la plaine de Gigean et la vallée de la Vène du fait de l'A9 et de la Gardiole, mais également de la côte lagunaire de Thau avec un lido très exposé visuellement.

Le Bassin de Thau présente une multitude d'entités paysagères imbriquées les unes aux autres dans des espaces restreints et parfois contraints par le relief. Cette multiplicité de facettes et cette interface de conflits entre différents paysages tendent à produire une complexité paysagère, elle-même susceptible de nuire à la lisibilité paysagère du territoire. Ce dernier apparaissant essentiellement comme un produit de l'addition de micro-paysages.

Ponctuellement, des paysages dégradés

Les paysages du Bassin de Thau restent impactés par des éléments ponctuels qui dégradent localement la qualité et l'unicité des paysages. Il peut s'agir de décharge sauvage, de cabanisation isolée, d'affichage et de signalétique le long des routes.

L'étalement urbain est aussi l'une des causes de la modification des paysages, la juxtaposition de lotissements ou d'espaces commerciaux posent en outre la question de l'insertion dans le paysage qui les entoure et des connexions entre les systèmes urbains et naturels. Le morcellement et l'étalement du tissu urbain au détriment des espaces agricoles et naturels tend à dégrader les paysages et la qualité du territoire.





Des sites de grande qualité paysagère

De nombreux sites classés et inscrits (12), certains occupants couvrants une surface importante du territoire (Massif de la Gardiole, Etangs et bois des Aresquiers). En plus de site classé à l'UNESCO tel que le Canal du Midi.

Un patrimoine bâti riche

Avec 33 monuments inscrits et classés, le territoire possède un patrimoine de grande qualité. Un patrimoine à la fois religieux, principalement médiéval, avec des portes et plus rarement des fortifications. Les trames architecturales des centres anciens ont été bien conservées, renforçant les silhouettes historiques et identitaires des villages.

Des entités paysagères diversifiées

Le Bassin de Thau se caractérise par une multitude de facettes paysagères, offrant mosaïque d'ambiances :

- des paysages maritimes, littoraux, lagunaires, sous-marins, et conchylicoles
- des paysages agricoles, à la fois viticoles, céréaliers et d'élevages
- des paysages de végétations de garigues ou de forêts méditerranéennes
- des paysages urbains allant des centres-anciens typiques aux espaces portuaires

Des vues dégagées

Les paysages du Bassin de Thau (essentiellement constituées de vignobles, de garrigues, ou de cordons dunaires) sont dans l'ensemble assez ouverts, et offrent de nombreuses vues dégagées.

La topographie locale est constituée de lignes horizontales desquelles se dégagent d'autant plus nettement les massifs rocheux (mont Saint-Clair, montagne de la Gardiole, Causse d'Aumelas) dont la perception est amplifiée.

Les nombreux panoramas offerts sur les points hauts du territoire, permettent d'apprécier la grande diversité paysagère du territoire.

Éléments du paysage

Des sites/espaces peu valorisants ayant un impact paysager :

- les points noirs ponctuels (panneaux anarchiques, décharges sauvage, cabanisation)
- les extensions urbaines récentes (paysages banalisés de lotissements)
- les zones d'activités (bardages hétéroclites, zones de stockage, formes urbaines)
- les zones industrielles et industrialo-portuaires (cuves de stockage, etc...)
- les zones conchylicoles (souvent peu soignées)

Un manque de visibilité

- Un patrimoine lié à l'identité maritime peu reconnu, constitué d'un patrimoine vernaculaire hérité historiquement et d'éléments constitutif (canaux, ports, chais, éléments de l'économie conchylicole et halieutiques)
- Un patrimoine de bâti ancien assez peu connu
- Des cours d'eau secondaires mal identifiés et peu valorisés



Un espace de co-visibilités importantes

Les nombreux milieux ouverts et semi-ouverts ouvrent des perspectives très larges, et présentent d'importantes co-visibilité, notamment depuis les axes routiers tels que l'A9.

Un petit patrimoine menacé

Le patrimoine privé des centres-ancien, mal répertorié, menacé face au renouvellement. Un patrimoine maritime vernaculaire qui tend à disparaître.

Le développement des activités humaines

Tend à engendrer de l'étalement urbain, et la consommation des espaces naturels et agricoles modifie durablement les paysages, d'autant plus quand ceux-ci sont de grande qualité comme c'est souvent le cas dans le Bassin de Thau.





Paysages naturels et agricoles terrestres

- ➔ Préserver les milieux d'exceptions (dont, les sites classés et inscrits)
- ➔ Préserver la diversité paysagère
- ➔ Mettre en valeur une identité paysagère
- ➔ Préserver les continuités paysagères
- ➔ Mettre en relation des sites qui malgré leur valeur souffrent de leur isolement
- ➔ Préserver les espaces agricoles dans un contexte de mutation et d'abandon des vignes

Paysages aquatiques et patrimoine maritime

- ➔ Préserver le patrimoine maritime et notamment le patrimoine vernaculaire
- ➔ Mettre en valeur les espaces conchylicoles, en conservant les tables (l'élevage en suspension des huitres) caractéristiques de l'étang de Thau et en valorisant les zones conchylicoles terrestres qui présentent une vision désordonnée
- ➔ Reconquérir les paysages industrialo-portuaires. Le port industriel de Sète, élément fort de l'identité du territoire, situé sur les berges de Thau et le long d'axes fréquentés
- ➔ Concilier les différentes activités humaines et la protection des sites
- ➔ Préserver et mettre en valeur les cours d'eau méditerranéens

Patrimoine bâti



-
- ➔ Préserver les trames architecturales des centres-anciens, dans un contexte de manque de connaissance et de veille sur le bâti, notamment dans le parc privé
 - ➔ Préserver les vues et les abords des monuments historiques et des centres anciens typiques
 - ➔ Valoriser un patrimoine bâti historique riche et souvent méconnu, constitué à la fois des centres-anciens et d'édifices religieux ou de défense plus isolés

Perspectives visuelles

- ➔ Préserver les points de vue, les milieux ouverts, et les vues dégagées, car ils offrent des panoramas sur de larges pans du territoire
- ➔ Prendre en compte la notion de co-visibilité entre les grandes infrastructures routières et le territoire
- ➔ Valoriser les entrées du territoire et les entrées des villes. Elles offrent les premières perceptions du territoire et des communes du point de vue des visiteurs

Les paysages dégradés

- ➔ Identifier les points noirs ponctuels du paysage et cibler les améliorations possibles pouvant valoriser certains lieux dégradés
- ➔ Limiter l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, en particulier lorsqu'ils présentent un intérêt paysager particulier
- ➔ Travailler sur la qualité architecturale des constructions neuves et des rénovations, afin qu'elles s'intègrent au mieux dans leur environnement architectural et paysager.
- ➔ Entretenir le « produit paysage » en prenant en compte le risque de distorsion entre les références produites comme outil de communication et la réalité qui présente parfois des paysages dégradés

